

# **EMPREINTE CLAIRE**

RAPPORT DE GESTION 2017



En ligne: pax.ch/rapport-de-gestion



Bref aperçu	4
Éditorial	6
Rapport de situation	10
Contexte du marché	13
Groupe Pax	14
Pax Holding	15
Pax Assurance	16
Creadi	22
Perspectives du groupe	23
Gouvernement d'entreprise	24
Rapport financier	50
Konzern	52
Compte de profits et pertes	53
• Bilan	54
• Tableau des flux de trésorerie	56
Tableau de variation du capital propre	58
<ul> <li>Annexe aux comptes consolidés</li> </ul>	59
Rapport de l'organe de révision	81
Pax Holding (société coopérative)	83
Compte de profits et pertes	84
• Bilan	85
• Annexe	86
• Proposition du conseil d'administration	88
<ul> <li>Rapport de l'organe de révision</li> </ul>	89

#### CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Placement	Pax SA de Placements
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur
	la vie SA
Creadi	Creadi AG

#### **OÙ NOUS TROUVER ENCORE**

www.pax.ch/rapport-de-gestion

## **FAITS MARQUANTS**

**MILLIONS DE CHF** 6.8 BÉNÉFICE RÉALISÉ DU GROUPE PAX % 0.9 **CROISSANCE DURABLE DES PRIMES** COMPTABILISÉES **MILLIONS DE CHF** 881 PRIMES BRUTES AU COURS DE L'ANNÉE **SOUS REVUE** MILLIONS DE CHF 19.8 ATTRIBUTIONS AUX CLIENTS À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS MILLIONS DE CHF 564

À LA FIN 2017

8.1

# MILLIARDS DE CHF

**TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX** 

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX

# **CHIFFRES CLÉS**

#### **Groupe Pax**

	2013	<b>2014</b> restated	2015	2016	2017
Nombre de collaborateurs	281	279	300	320	327
Résultat après impôts en millions de CHF	40	26	17	-12	7
Capital propre consolidé en millions de CHF	493	528	539	529	564

#### Sociétés du groupe

Pax, Sociéte suisse d'assurance sur la vie SA

PRIMES EN MILLIONS DE CHF	2013	2014	2015	2016	2017
Primes brutes	697	770	768	873	881
Primes prévoyance privée	285	307	334	355	360
Primes prévoyance professionnelle	412	463	434	518	521
Nouvelles affaires					
Prévoyance privée	46	49	54	51	27
Prévoyance professionnelle	6	12	9	15	13
Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF	-626	-691	-669	-626	-670
Résultat avant impôts en millions de CHF	25	3	11	-13	34
RÉSERVES EN MILLIONS DE CHF					
Réserves actuarielles	6′484	6′683	6′748	6′991	7′345
– dont pour le compte propre	5′352	5′473	5′572	5′816	6′023
– dont pour le compte et au risque de tiers	1′132	1′209	1′176	1′175	1′322
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values	163	167	164	157	171
Placements de capitaux en millions de CHF	7′229	7′419	7′386	7′651	8′091
– dont pour le compte propre	6′095	6′209	6′209	6′476	6′771

# FORTE POUR TOUS

ÉDITORIAL



#### Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2017 fut riche en défis pour le groupe Pax, mais également une année au cours de laquelle le groupe a bougé bien des choses. Nous avons progressé et renforcé notre position sur un marché marqué par des intérêts ayant atteint un plancher record, un blocage des réformes dans la prévoyance vieillesse, une réglementation plus stricte et la numérisation à l'origine de changements dans les besoins des clients. Nous avons réalisé un bénéfice consolidé de 6.8 millions de CHF et une augmentation de 0.9 pour cent en ce qui concerne les primes comptabilisées – et ce, sur un marché qui, selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), a régressé de 3.5 pour cent sur le territoire national.

#### Fortifiée pour l'avenir

Ce résultat positif est le fruit d'une politique commerciale tournée vers l'avenir du groupe Pax. Par des mesures stratégiques, nous avons procédé à des réorganisations ponctuelles et posé les bases pour nous atteler aux défis et saisir activement les chances qui s'offrent à nous.

Avec la vente de la Pax SA de Placements, nous avons mis les activités de prévoyance au centre de nos activités. Nous voulons ainsi tirer profit des potentiels dans le secteur de l'assurance de façon ciblée, par exemple par des coopérations ou des participations. Est au premier plan une orientation qui fera avancer Pax à long terme – dans l'intérêt des membres de la société coopérative et des clients vis-à-vis desquels l'entre-prise est responsable.

Nous avons également fait avancer la numérisation de façon conséquente. Ainsi, nous nous sommes aventurés sur d'autres chemins dans le développement de modèles commerciaux novateurs avec notre start-up Creadi AG, avons lancé notre offre en ligne pour des solutions LPP et nous sommes engagés dans des partenariats qui ont ouvert des circuits numériques de distribution supplémentaires. La participation stratégique à la Dextra Assurances SA, un fournisseur en ligne d'assurances véhicules à moteur, fait partie de ces mesures. Ce faisant, nous accédons au marché de l'assurance en ligne, mettons à profit l'échange de savoir-faire dans l'exploitation

d'offres en ligne et en tirons ainsi parti en vue de futurs projets de numérisation.

#### Bénéfice pour le groupe Pax

L'exercice 2017 a été fructueux pour Pax. Le groupe a réalisé un bénéfice consolidé de 6.8 millions de CHF. Le capital propre a pu être augmenté de quelque 35 millions de CHF pour passer à 564 millions à la fin 2017. Ainsi, le groupe Pax est dans une condition financière très solide pour poursuivre de manière ciblée le développement qu'il a amorcé.

# Croissance des primes sur un marché national en recul

D'un point de vue opérationnel, Pax a obtenu de bons résultats en 2017. Nous avons en effet été dans le vert avec les primes des deux branches, dans la prévoyance privée avec 1.4 pour cent, dans la prévoyance professionnelle avec 0.6 pour cent. À l'inverse de la tendance du marché qui, selon l'ASA, a reculé de 2.4 pour cent dans la prévoyance privée et de 3.8 pour cent dans la prévoyance professionnelle, nous avons ainsi progressé.

En ce qui concerne la croissance des primes, nous accordons une grande importance à la qualité. Une gestion des nouvelles affaires, affinée et axée sur la qualité, garantit que, compte tenu de l'actuelle situation en matière de placements, la croissance des primes est moderne et économiquement sensée. La vente plus importante de produits liés à des participations dans la prévoyance privée en est la conséquence logique. Comparée à l'année précédente, elle a augmenté de 11.1 pour cent, ce qui a largement contribué à cette évolution.

#### Financièrement sûre et grande capacité de risque

La capacité de risque de Pax se maintient à un niveau élevé. Toutes les exigences du Test suisse de solvabilité (SST) sont entièrement remplies. Pax dépasse nettement la capitalisation exigée par le Test suisse de solvabilité.

Qui plus est, la Pax Assurance a augmenté son capitalactions de 60 millions de CHF. Elle a ainsi consolidé son capital propre et étendu la marge de manœuvre pour profiter de possibilités attractives sur les marchés financiers. L'attention est dirigée vers des options d'investissement qui réalisent des rendements profitables sans mettre la sécurité en danger. Les assurés et sociétaires en profitent sous forme d'une participation aux excédents attractive et préservée à long terme.

#### Efficacité accrue et objectifs importants atteints

Afin d'augmenter son agilité, la Pax Assurance a aplani ses hiérarchies et adapté l'organisation, ce qui accélère les processus de décision. Pour ce faire elle a réorganisé ses départements et élargi le comité directorial.

Qui plus est, Pax a amélioré la performance de ses offres, augmenté la part de solutions attractives dans la palette de produits et encore optimisé l'orientation client en permanence. Avec «simpego», la start-up Creadi AG a mis sur le marché une offre en ligne prometteuse qui propose aux clients un accès simple et conforme aux besoins à des solutions d'assurance.

#### **Perspectives**

En 2017, Pax a fait avancer bien des choses, s'est montrée pionnière et a procédé à des réorganisations ponctuelles. Nous avons tracé des contours clairs qui nous serviront de base pour 2018. C'est ainsi que nous allons, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie, renforcer la position de Pax sur le marché, afin de consolider ce que nous avons déjà mis sur pied. À nos yeux, le passage au numérique constitue une grande chance dans ce domaine; nous allons l'accélérer encore, entre autres par la mise en place d'offres en ligne, la numérisation de l'activité clé et le développement de nouveaux modèles commerciaux.

Dans le cadre de notre stratégie de placement, nous mettrons en outre davantage à profit des opportunités permettant un rendement accru et une cohérence avec la capacité de risque plus élevée. Nous continuerons également à investir dans la flexibilité de nos offres et prestations de service. Ce faisant, nous nous concentrons sur les besoins et exigences – en mutation en raison de la dématérialisation – de nos clients et partenaires.

#### Remerciements

L'année sous revue a été couronnée de succès, marquée par de nombreuses évolutions novatrices et s'est révélée exigeante dans une proportion raisonnable pour le groupe Pax. Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs pour leur grand engagement ainsi que nos partenaires, clients et délégués pour leur confiance. Nous sommes parés pour les défis à venir et, ensemble, nous obtiendrons d'autres succès en 2018 et renforcerons notre partenariat.

V. Luez.

**Daniel O.A. Rüedi** Président du conseil d'administration

**Peter Kappeler**Président du comité
directorial

T. Kyme

# À NOUS LES OPPOR-TUNITES!

RAPPORT DE SITUATION





# 1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE DU MARCHÉ

#### 1.1 Évolution conjoncturelle

Après un premier semestre mitigé, l'économie suisse a repris de la vitesse au cours du second semestre 2017. Elle a profité, d'une part, de l'affaiblissement du franc en milieu d'année et, d'autre part, de l'économie globalement robuste qui a stimulé la croissance également en Suisse. En raison de la croissance timide au cours de la première moitié de l'année, les experts du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'escomptent toutefois qu'une faible croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1 pour cent.

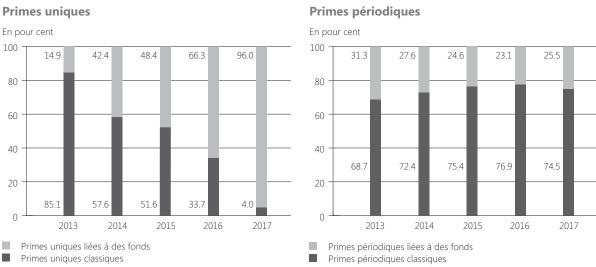
#### 1.2 Défis du marché

Concernant les opérations d'assurance, le marché a été marqué par différents défis en 2017. Ainsi, les intérêts toujours faibles ont-ils aggravé la pénurie en placements. Il reste complexe pour les assureurs de trouver des placements rentables qui soient simultanément très sûrs. Les normes réglementaires plus sévères des administrations et organes de surveillance exacerbent encore cet état de choses. Elles prescrivent des prestations minimales, telles que, par exemple, le taux de conversion LPP, alors qu'elles exigent simultanément des assureurs complets comme Pax le respect de règles strictes de placement. Ces dernières restreignent la marge de manœuvre pour générer sur les marchés financiers les moyens nécessaires pour les prestations minimales.

L'évolution démographique représente un autre défi. L'espérance de vie des humains ne cesse d'augmenter, et le nombre de personnes plus âgées dans la société croît. Cette tendance exige des solutions ambitieuses de la part de l'économie, de la politique et de la société qui permettront de garantir la prévoyance vieillesse également à l'avenir. Le non du 24 septembre 2017 à la réforme prévoyance vieillesse 2020 a ajourné des décisions importantes concernant des projets de réforme. Cela augmente les difficultés de planification de décisions quant aux placements, le financement du deuxième pilier restant de ce fait problématique.

La numérisation renferme des chances, mais également des risques pour le secteur de l'assurance, car elle modifie le comportement des clients, crée de nouveaux besoins et ouvre de nouveaux univers d'interactivité qui répondent aux attentes des «clients numériques». Des voies d'accès et produits d'un genre nouveau voient le jour qui offrent des avantages au client, tels qu'un service amélioré et plus rapide ou des possibilités d'achat disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les entreprises qui reconnaissent les nouvelles possibilités et les mettent à profit peuvent se démarquer de la concurrence et renforcer leur compétitivité. L'accent n'est alors pas mis sur les aspects technologiques, mais sur les besoins des clients qui changent auxquels il est encore mieux répondu à l'aide des nouvelles technologies numériques.

#### Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance privée



# 1.3 Recul des revenus des primes dans l'assurance-vie suisse

La tendance à la baisse de ces dernières années s'est maintenue en 2017, bien qu'elle ait été moins prononcée que l'année précédente. Après un recul de 6 pour cent en 2016, les primes brutes ont diminué de 3.5 pour cent en 2017 selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurance ASA. Le volume de primes a baissé dans les deux segments de prévoyance, diminuant de 2.4 pour cent dans la prévoyance privée, et de 3.8 pour cent dans la prévoyance professionnelle.

#### 2 GROUPE PAX

# 2.1 Opportunités mises à profit – plus fort pour l'avenir

Au vu de ces conditions difficiles, le groupe Pax s'est bien défendu en 2017. Il a mis à profit les occasions telles que par exemple de nouveaux partenariats qui s'offraient à lui, renforcé sa position sur le marché et poursuivi son développement durable. Ainsi, la Pax Assurance a-t-elle réalisé, sur un marché suisse en régression, un plus de 0.9 pour cent en ce qui concerne les primes comptabilisées.

Les facteurs de réussite résident dans les performances des marchés et des services qui s'orientent systématiquement sur les besoins et exigences des clients et partenaires de distribution. Grâce à des solutions de prévoyance flexible, les clients peuvent se protéger conformément à leurs besoins – adaptée sur mesure à leur situation de vie et à des conditions équitables. L'ancrage coopératif de Pax leur permet en outre de profiter d'une politique d'entreprise qui mise sur une croissance durable, la pérennité et la solidarité. D'autres facteurs qui parlent en faveur de Pax sont les conseils compétents et personnels ainsi que la confiance mutuelle et le dialogue d'égal à égal. La qualité des produits et prestations de service constitue également la base de la collaboration réussie avec les partenaires de distribution de Pax.

En 2017, le groupe Pax a pris de mesures stratégiques de façon ciblée. Celles-ci concernent le renforcement de partenariats existants, le développement d'offres numériques, l'élaboration de modèles commerciaux novateurs et de nouveaux produits ainsi que la participation stratégique à un assureur direct. Ces activités sont liées à

des investissements, d'une part, pour l'acquisition de savoir-faire et la mise en place d'infrastructures, d'autre part, pour le financement des participations. Dans l'ensemble, ils contribuent à renforcer le groupe Pax pour les défis à venir.

#### 2.2 Réorganisation ponctuelle du groupe Pax

L'une des mesures a consisté à vendre la participation majoritaire à la Pax SA de Placements au cours du premier trimestre 2017. L'objectif de mettre davantage les prévoyances privée et professionnelle au centre des activités de Pax a été à l'origine de cette décision stratégique. Qui plus est, cette transaction a procuré une plus grande marge de manœuvre pour mettre à profit et développer d'autres potentiels dans le secteur de l'assurance. Est ici au premier plan une orientation qui fera avancer Pax à long terme – ceci entièrement dans l'esprit des valeurs coopératives pour lesquelles le groupe Pax s'engage. Ce faisant, l'accent est mis sur une activité commerciale équitable et durable qui vise la stabilité. la sécurité et une croissance saine.

Au cours de l'année sous revue, Pax a en outre fait avancer encore le passage au numérique. La start-up Creadi AG, une filiale du Pax Holding, constitue ici un élément clé. En tant que laboratoire d'innovation de Pax, elle sort des sentiers battus. Fidèle à son principe «repenser l'assurance», elle développe des solutions digitales qui offrent à la clientèle finale un accès orienté sur les besoins et direct à des offres d'assurance.

Dans le cadre de la stratégie de passage au numérique, Pax a également entamé une coopération très prometteuse. Le partenariat avec la Glarner Kantonalbank (GLKB) dans le domaine hypothécaire a ainsi été approfondi et étendu aux opérations d'assurance en 2017. Depuis juillet 2017, Pax commercialise une assurance risque de décès par l'intermédiaire de l'offre en ligne «risikomat.ch» qui est exploitée par la GLKB.

En octobre, Pax a participé à raison de 25 pour cent à la Dextra Assurances SA, un assureur direct nouveau et novateur dans le domaine des offres en ligne pour assurances véhicules à moteur. Ce partenariat stratégique permet à Pax d'accéder au marché de l'assurance en ligne. Simultanément, la société profite d'un échange de savoir-faire dans le domaine de l'assurance directe en

ligne et dans l'exploitation d'offres en ligne. L'offre en ligne de Pax dans la prévoyance professionnelle pour des start-up constitue un autre élément de la stratégie de numérisation.

Toutes ces activités ouvrent de nouveaux circuits de distribution à Pax ce qui renforce encore sa présence et sa position sur le marché. Ceux-ci offrent en effet aux clients des accès rapides et simples à des solutions d'assurance attrayantes et convainquent par une expérience d'achat et de service conviviale. Les partenaires de distribution profitent, eux aussi, des offres numériques. Ils peuvent comparer et conclure des assurances sur mandat de leurs clients en peu de temps.

En octobre, également, la Pax Assurance a procédé à une augmentation ordinaire du capital-actions de 60 millions de CHF. Cela a permis de renforcer encore le solide capital propre de l'assurance. Le capital supplémentaire permet de mettre à profit des opportunités attrayantes supplémentaires sur les marchés financiers et consolide la résistance déjà importante de Pax vis-à-vis des risques du marché. L'actionnaire unique, le Pax Holding, a fourni l'apport total à partir de ses fonds propres.

#### 2.3 Succès au plan financier

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax a réalisé un bénéfice de 6.8 millions de CHF. Compte tenu de la situation difficile sur le marché, Pax a ainsi obtenu un bon résultat qui est bien supérieur au résultat négatif de l'année dernière marqué par des effets spéciaux. Financièrement, le groupe Pax est durablement paré, son capital propre a grimpé à 564 millions de CHF et est donc supérieur de 6.6 pour cent au montant de l'année précédente de 529 millions de CHF.

#### Groupe Pax - développement du capital propre



Capital propre

#### 2.4 Composition du groupe Pax

Le groupe Pax englobe le Pax Holding (société coopérative), la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et sa filiale Pax Verwaltungen AG ainsi que la Creadi AG. Le Pax Holding est la maison mère qui réunit sous sa direction les différentes filiales. La Pax Assurance se concentre sur les activités de prévoyance, la Pax Verwaltungen AG administre et gère le portefeuille immobilier de Pax pendant que la start-up Creadi AG développe des modèles commerciaux numériques pour le secteur de l'assurance. En octobre, Pax a pris une participation minoritaire à la Dextra Assurances SA, un assureur direct et fournisseur en ligne d'assurances véhicules à moteur.

En 2017, la moyenne des emplois à temps plein (ETP) occupés était de 284.2 pour le groupe Pax (année précédente: 277.7 ETP). Cela inclut les personnels à temps complet et partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales.

#### 3 PAX HOLDING

Le Pax Holding est une société coopérative dont le siège est à Bâle. En tant que société mère, il détient 100 pour cent des parts de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, 100 pour cent de la Creadi AG et 25 pour cent de la Dextra Assurances SA.

Grâce à la structure coopérative, le Pax Holding est autonome et peut déterminer son développement durablement. En tant que société coopérative, il appartient à ses clients. Il n'a aucun intérêt d'actionnaires à prendre en compte, mais s'engage uniquement pour la sécurité financière de ses sociétaires et clients qui, en tant que propriétaires, participent à la réussite économique de l'entreprise. Chaque client qui adhère à la société coopérative en concluant une assurance devient sociétaire. En plus de la participation au bénéfice, les sociétaires profitent également d'un droit de regard. Ils peuvent se faire élire en tant que délégués et, de la sorte, influencer l'orientation stratégique de Pax par l'intermédiaire de l'assemblée des délégués.

La durabilité, la solidarité et une activité commerciale équitable constituent les valeurs fondamentales de la gestion d'entreprise. Elles rendent Pax forte – et font sa réussite. Elles garantissent en effet à long terme la sécurité que les clients attendent de la prévoyance privée ou professionnelle.

Après la vente de la Pax SA de Placements fin mars 2017, le Pax Holding a progressivement constitué son porte-feuille boursier. Au 31 décembre 2017, ce portefeuille, liquidités incluses, portait sur 33.5 millions de CHF. Le rendement obtenu depuis début avril a atteint 16 pour cent (time-weighted return ou taux de rendement pondéré).

#### 4 PAX ASSURANCE

#### 4.1 Activité commerciale

Pax ne travaille que sur le marché suisse de l'assurance et se concentre sur des solutions pour les prévoyances privée et professionnelle. Les clients de Pax bénéficient d'une offre variée de packages de prestations modulaires qui peuvent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises de façon flexible.

Dans la prévoyance privée, Pax couvre les besoins essentiels «épargne», «prévoyance», «protection des risques». Pour les solutions de prévoyance liées à des participations, la coopération se fait avec des partenaires de premier choix qui élaborent et gèrent les produits. Pax propose les solutions de prévoyance professionnelle dans le modèle d'assurance complète. Pour les entreprises affiliées, cela signifie sécurité complète et stabilité, car, contrairement aux modèles de prévoyance partiellement autonomes, Pax assume, en plus des risques vieillesse, décès et invalidité, également les risques liés aux placements.

Pax distribue ses produits par des partenaires indépendants qu'elle suit de près par l'intermédiaire des centres de courtiers et clients. De la sorte, Pax garantit sa présence sur place et s'assure d'une grande qualité des conseils concernant ses solutions de prévoyance. Quelque 700 partenaires indépendants collaborent avec Pax et bénéficient de services qui sont entièrement axés sur le modèle de distribution.

L'activité commerciale de Pax est orientée sur la continuité. Une croissance des primes du portefeuille axée sur la qualité, la sauvegarde du solide capital propre ainsi que des investissements ciblés dans le développement stratégique de l'entreprise qui sont plus importants que des bénéfices à court terme sont primordiaux. Cela est également l'expression de l'idée coopérative qui vise une politique commerciale durable dans l'intérêt des sociétaires. C'est également sous cet angle qu'il convient de considérer les investissements faits au cours de l'année sous référence. La politique commerciale constitue également la base pour le développement de l'entreprise. Elle permet à Pax de créer de l'espace pour des innovations pour renforcer sa compétitivité tout en restant attachée à une maîtrise des coûts pour accroître sa liberté de mouvement.

# Pax Assurance – distribution des excédents prévoyance privée et professionnelle



Distribution des excédents prévoyance privée et professionnelle

#### 4.2 Prévoyance privée

# 4.2.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Les nouvelles affaires dans la prévoyance privée ont atteint 26.5 millions de CHF en 2017 et se situent en deçà des valeurs de l'année précédente qui avait été marquée par une augmentation inhabituelle. Cette évolution des nouvelles affaires concorde avec la stratégie. Au vu des intérêts extrêmement faibles, Pax a affiné la gestion de la croissance des primes. L'attention portée à la durabilité est encore plus importante que l'année précédente. Cela contribue à la rentabilité et garantit que Pax obtient une croissance des primes dans les domaines économiquement pertinents.

Les primes périodiques comptabilisées ont évolué positivement. En 2017, le volume de primes a augmenté de 2.3 pour cent pour atteindre 344.5 millions de CHF. Ainsi, Pax a progressé à l'inverse de la tendance du marché qui, selon l'ASA, a reculé de 0.1 pour cent.

La vente améliorée des assurances de prévoyance liées à des participations constitue un fait réjouissant. Par rapport à l'année précédente, elle a augmenté de 11.1 pour cent. Cela souligne, d'une part, la conception des produits conforme au marché de Pax qui peut convaincre les clients par des offres attractives même en période de taux d'intérêts bas. Grâce à l'augmentation du taux de produits préservant le capital de l'activité totale, la part importante contribue d'autre part à la durabilité de la croissance des primes.

#### PAX ACCORDE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA QUALITÉ DE LA CROISSANCE DES PRIMES.

# 4.2.2 Développement de produits prévoyance privée

Dans la prévoyance privée, Pax a lancé de nouveaux produits afin de mieux répondre aux besoins des clients. C'est ainsi qu'en mai la ligne Pax dite compacte a été introduite, ligne à laquelle appartiennent le «portefeuille de fonds Pax compact avec rendement cible» et l'«assurance en cas de décès Pax compacte». Les deux offres convainquent par des prestations qui prennent encore mieux en compte les attentes des clients. Ainsi, le «portefeuille de fonds Pax compact avec rendement cible» propose-t-il une solution de placement pour les clients désireux de prévoir pour leur retraite au moyen d'une prime unique. Le produit vise un rendement continu, supérieur à moyen terme au rendement des marchés financiers, avec un risque faible. Cela représente une offre attractive dans un contexte de faibles intérêts. L'écho positif auprès des clients et partenaires de distribution ne s'est pas fait attendre. Un autre point fort de la ligne compacte de Pax est que les solutions de prévoyance sont faciles à conclure. Pour les partenaires de distribution, les clients et pour Pax, cela est synonyme d'un effort moindre et, par conséquent, d'un gain d'efficacité.

Une assurance risque de décès a également été lancée pour une distribution par le biais de l'outil en ligne «risikomat.ch». L'outil est exploité par la Glarner Kantonalbank (GLKB) avec laquelle Pax a entamé un partenariat dans le domaine de l'assurance. Les clients peuvent conclure une assurance risque de décès sur le Web de façon simple et rapide. Ce partenariat permet à Pax de proposer en ligne un produit attrayant.

Le système d'offres a en outre été optimisé en vue de soutenir les partenaires de distribution. Désormais, il propose des courts-métrages d'information concernant les offres et accompagne le processus d'établissement d'offre avec une communication qui reproduit entièrement les offres du marché orientées sur les besoins, telles que par exemple «épargne» ou «protection».

#### 4.2.3 Participation aux excédents

En tant que société coopérative, Pax est au service des intérêts financiers de ses clients et sociétaires. Ceci se reflète dans la politique durable en matière d'excédents qui a été appliquée également en 2017. Ainsi, 10 millions de CHF ont été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance privée, ce qui représente une augmentation de 5 millions de CHF par rapport à l'année précédente. La distribution aux assurés à partir du fonds d'excédents était également positive. En 2017, elle se montait à 16.3 millions de CHF (année précédente: 15.3 millions de CHF).

#### 4.3 Prévoyance professionnelle

# 4.3.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

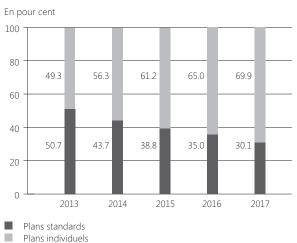
En 2017, Pax a réalisé un volume de primes de 12.7 millions de CHF dans les nouvelles affaires de la prévoyance professionnelle. Ce montant est inférieur de 1.9 millions de CHF à celui de l'année précédente (2016: 14.6 millions de CHF). Tout comme dans la prévoyance privée, cette évolution de nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle reflète le cap stratégique consistant à maintenir la croissance à un niveau modéré en raison de la situation en matière de placements. Dans l'ensemble, le portefeuille a évolué positivement. Pax a réussi à s'affirmer avec le modèle d'assurance complète plus sûr, mais plus onéreux, et a légèrement progressé sur un marché en recul. Comparées à l'année précédente, les primes comptabilisées de la prévoyance professionnelle ont progressé de 0.6 pour cent pour atteindre 521 millions de CHF.

#### PAX A SAISI SES OPPOR-TUNITÉS ET CONTINUÉ SON DÉVELOPPEMENT DURABLE.

#### 4.3.2 Développement de produits prévoyance professionnelle

En novembre 2017, Pax a lancé son offre en ligne dans la prévoyance professionnelle pour les start-up et a, de la sorte, fait un pas important dans la numérisation de la solution de prévoyance. L'outil permet de calculer facilement une offre et de souscrire – tout cela en ligne et en quelques clics. Des aides pratiques et une interface compréhensible lui confèrent une grande convivialité. L'offre en ligne s'adresse également aux partenaires de distribution qui sont chargés par leurs clients de trouver une solution de prévoyance appropriée.

# Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance professionnelle



Le développement de la prévoyance surobligatoire, également nommée prévoyance complémentaire, joue un rôle important dans le cadre de la stratégie de performance des marchés. L'accent est mis sur les besoins des clients. Dans le but de mieux orienter la prévoyance complémentaire sur ce point, Pax a développé une nouvelle offre en 2017 qui présente une grande flexibilité à des prix avantageux. La nouvelle prévoyance complémentaire peut être conclue en plus d'un contrat existant chez Pax ou en tant que solution unique. Cela

augmente l'attractivité de la prévoyance complémentaire et crée un cadre pour les prestations surobligatoires. La nouvelle offre sera mise sur le marché courant 2018.

#### 4.3.3 Participation aux excédents

En 2017, 1 million de CHF (année précédente: 1 million) a été attribué au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Il est bien doté, ce qui profitera aux assurés sous forme d'attributions d'excédents dans les années à venir. En 2017, 3.5 millions de CHF leur ont été versés à partir du fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle (année précédente: 4.4 millions de CHF). L'attribution ainsi que les autres mesures en faveur des assurés font que, par le biais de la «legal quote», les clients participent au rendement à raison de quelque 97 pour cent comme l'année précédente.

#### 4.4 Activités sur le marché

#### 4.4.1 Distribution

En 2017, la distribution a intensifié son dialogue avec les partenaires de distribution. L'accent a été mis sur l'aspect de la «croissance des primes axée sur la qualité». Des mesures ont été déterminées en collaboration avec les partenaires de distribution pour multiplier à l'avenir les solutions attrayantes de prévoyance permettant une croissance durable des primes.

Faisaient partie de ce dialogue des tournées et formations sur place par lesquelles le bénéfice des solutions de prévoyance pour les clients était démontré. Concernant la prévoyance privée, l'accent a été mis sur la promotion de produits liés à des participations, tels que par exemple le placement en fonds Pax avec garantie individuelle. Par la suite, les partenaires de distribution ont plus fréquemment proposé des solutions de ce genre à leurs clients. Compte tenu des intérêts extrêmement faibles, celles-ci offrent des perspectives de rendement plus attrayantes et contribuent en outre à davantage de durabilité dans les nouvelles affaires.

Dans la prévoyance professionnelle, la prospection du marché a été plus fortement ancrée dans les régions. Désormais, les centres régionaux courtiers et clients encadrent la prévoyance professionnelle directement sur place avec l'aide des key account managers. Cela permet des synergies entre la prévoyance professionnelle et

privée, telles que par exemple des offres qui combinent des prestations des deux segments et prennent ainsi encore davantage en compte les besoins des clients.

#### 4.4.2 Marketing

En 2017, les activités de marketing étaient placées sous le signe du leadership thématique. Pax s'est fait connaître comme spécialiste de la prévoyance par des mesures ciblées. La collaboration avec la Neue Zürcher Zeitung (NZZ) pour une série d'articles sur les caisses de pension en faisait partie. Chaque article mettait en lumière un aspect différent de la prévoyance professionnelle. La série de dix articles fut accompagnée de petites annonces de Pax. Qui plus est, Pax a rassemblé les différents articles dans un magazine avec sa propre préface qu'elle a distribué aux partenaires de distribution qui ont réagi très favorablement. C'est la qualité du condensé d'expertise que Pax a mis à disposition qui a été particulièrement apprécié.

L'exposé sur l'économie comportementale d'Ernst Fehr (professeur en microéconomie et économie expérimentale), l'un des experts les plus influents dans ce domaine, a également rencontré un vif succès. Le discours était intégré dans un évènement pour courtiers et a fourni des aperçus révélateurs sur le comportement humain dans des situations économiques.

Une mesure importante a consisté à renouveler le site Internet. Sa structure a été revue afin de rendre les contenus encore plus accessibles aux utilisateurs. Dans cet esprit, les informations importantes s'adressent de plus en plus au preneur d'assurance. Il profite ainsi de guides pratiques concernant la prévoyance, d'une présentation améliorée des produits et d'une navigation plus efficiente. Le domaine pour les partenaires de distribution a également été optimisé. Un seul clic suffit pour qu'ils trouvent les contenus les plus importants dont ils ont besoin pour leur travail. La nouvelle version du site a également fait apparaître le calculateur d'offres de prévoyance professionnelle pour les start-up qui permet de souscrire à une solution de prévoyance LPP pour des start-up en ligne.

Un autre coup de marketing a été de lancer la campagne concernant les valeurs, qui, avec des annonces et bannières dans des médias économiques, a fait connaître l'enracinement coopératif de Pax. Pax a en outre renforcé le lien avec les partenaires de distribution à l'occasion de trois évènements de pointe pour les courtiers.

#### 4.4.3 Engagements de sponsoring

En 2017, Pax s'est engagée pour la première fois auprès du Swiss Student Sustainability Challenge organisé par la Fachhochschule Nordwestschweiz. Le challenge soutient des projets qui mettent la durabilité en avant – une valeur à laquelle Pax est attachée. Pax a sponsorisé les prix en argent qui sont directement réinvestis dans le développement des projets primés.

Un autre nouvel engagement a concerné la Blockchain Competition 2017 dont la remise des prix a eu lieu en novembre à Zoug. La technologie blockchain a le potentiel de créer des modèles économiques novateurs dans le secteur de l'assurance. Par son engagement, Pax encourage le développement de produits commercialisables dans le secteur InsurTech et profite d'un échange de savoir-faire. En tant que sponsor, Pax peut collaborer avec la meilleure équipe ce qui permet d'acquérir une vision plus approfondie dans les possibilités de blockchain. Ceci peut servir à développer des offres novatrices qui répondent aux exigences des clients de façon plus simple, rapide et conforme aux besoins.

En 2017, Pax a maintenu le sponsoring des émissions populaires de jass à la télévision suisse SRF. Cet engagement a augmenté la notoriété de Pax, et les sessions de jass ont servi de plateforme d'accueil pour les partenaires de distribution.

#### 4.5 Évolution des frais

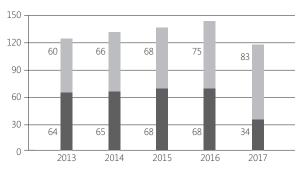
Les frais de distribution reflètent l'évolution des nouvelles affaires. Conséquence de la croissance modérée visée, ils ont diminué par rapport à l'année précédente. Nous enregistrons une augmentation des frais de gestion.

La raison principale réside dans les investissements dans des travaux de projets pour les systèmes informatiques.

Ceux-ci renforcent Pax pour affronter les futures exigences du marché, car elles permettent à l'entreprise de remplir entièrement les attentes des clients, de proposer des solutions de prévoyance attrayante et d'affronter la concurrence avec succès également à l'avenir. Dans l'ensemble, les frais ont diminué et ce, essentiellement en raison de charges moindres pour la distribution.

#### Pax Assurance - évolution des frais

En millions de CHF



Frais de gestion
Commissions de production

# 4.6 Placements de capitaux de l'assurance

#### 4.6.1 Situation sur les marchés financiers

L'année 2017 fut l'une des meilleures depuis un certain temps pour la croissance économique globale. Dans l'histoire récente, une croissance simultanée des plus grandes économies nationales a été plutôt rare. C'est d'autant plus étonnant que les incertitudes géopolitiques ont eu tendance à augmenter. Indépendamment de ces conditions politiques, ce sont surtout les marchés des actions qui ont évolué positivement. Les intérêts en Suisse, en tenant compte du rendement des obligations de la Confédération avec une durée de dix ans, ont oscillé entre 0.08 pour cent et –0.23 pour cent au cours de l'année sous revue.

#### 4.6.2 Placements à taux fixes

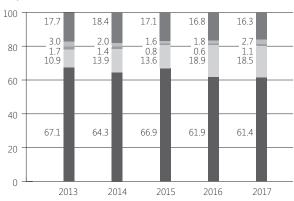
En raison des normes réglementaires, l'accent principal des nouveaux investissements était toujours mis sur des obligations à plus long terme de débiteurs de premier ordre. Pour stabiliser les revenus, des placements de débiteurs légèrement moins biens classés ont été ajoutés au mélange. Les placements en monnaies étrangères étaient pour la plupart couverts. Les frais de couverture ont augmenté en raison des intérêts divergents. C'est également pour cette raison que le portefeuille a été complété par des prêts en francs suisses payant plus d'intérêts et l'octroi d'hypothèques à des particuliers.

#### 4.6.3 Actions

Dans le courant de 2017, la part d'actions a été augmentée en continu, mais avec précaution, pour des raisons de rendement. Comparés aux intérêts faibles, les rendements des dividendes étaient très attractifs. Le portefeuille a été plus largement diversifié, ce qui stabilise le revenu. Dans des périodes de marché incertaines, les actions ont partiellement été couvertes contre les fluctuations du marché. En fin d'année, la part d'actions portait sur quelque 2.7 pour cent. Grâce à la performance réjouissante, les placements en actions ont, dans l'ensemble, contribué positivement au résultat.

# Pax Assurance – structure des placements de capitaux

En pour cent



- Immobilier
- Total des actions
- Hypothèques
- Obligations devises étrangères
- Obligations CHF, prêts CHF

#### 4.6.4 Évolution du parc immobilier

Le portefeuille immobilier représente une source de revenu considérable chez Pax. La part en immobilier, considérée sur le portefeuille global, est assez importante. Conformément au marché suisse de l'immobilier, la valeur des biens-fonds a nettement augmenté. Le revenu net est équivalent à celui de l'année précédente. À contre-courant de la tendance sur le marché, les pertes de loyers ont encore une fois pu être réduites ou stabilisées par de bonnes locations et d'adroits changements d'affectation pour certains immeubles. En vue d'optimiser le portefeuille à long terme, des projets de rénovation et la construction de nouveaux immeubles ont été poursuivis avec rigueur. Avec une grande part de logements, Pax dispose d'un portefeuille immobilier de qualité et stable.

#### 4.6.5 Résultat des placements de capitaux

Par rapport à l'année précédente, le résultat des placements a augmenté et porte sur quelque 162 millions de

CHF pour 2017 (année précédente: 135 millions de CHF). Calculée aux valeurs comptables, la performance portait sur 2.5 pour cent (année précédente: 2.1 pour cent) et, à la valeur du marché, sur 1.5 pour cent (année précédente: 1.6 pour cent).

#### 4.6.6 Perspectives

Le capital solide, renforcé en plus par l'augmentation du capital de 60 millions de CHF, offre la possibilité à Pax d'optimiser, dans les conditions actuelles sur le marché, la structure des placements. Les adaptations essentielles concernent l'augmentation mentionnée de la part d'actions ainsi que de nouveaux investissements dans des placements alternatifs.

#### 4.7 Test suisse de solvabilité

La capacité de risque de Pax se situe à un niveau élevé. Le taux du Swiss Solvency Test (SST) est un indicateur fiable concernant la capacité à tenir les promesses faites aux assurés de Pax. Plus ce taux est élevé, plus la situation et la sécurité de la compagnie d'assurance sont favorables. Selon l'état provisoire des calculs le quotient du Test suisse de solvabilité (SST) est supérieur, fin 2017, à 200 pour cent. De ce fait, Pax dépasse clairment toutes les exigences du SST (taux minimal 100 pour cent) et offre à ses clients une importante sécurité dans les prévoyances privée et professionnelle.

#### 4.8 Mesures organisationnelles

Au cours de l'année sous revue, Pax a réorganisé ses départements et renforcé son comité directorial par les deux membres Alex Flückiger et Volker Schmidt. Les deux grands départements «Finances» et «Opérations & produits» ont été répartis en trois départements, à savoir «Produits & actuariat», «Opérations & IT» et «Finances». Alex Flückiger a pris en charge le département «Finances» réorganisé, Volker Schmidt le département «Opérations & IT». L'ancien responsable du département Finances, Michael Jorda, dirige le département nouvellement constitué «Produits & actuariat». Pour le reste, l'attribution des départements n'a pas changé.

Dans le cadre de la réorganisation, les hiérarchies ont elles aussi été aplanies, ce qui a permis de raccourcir les processus de communication et d'accélérer les prises de décision. Cela rend Pax plus agile et augmente l'efficacité de l'entreprise. La nouvelle organisation du département Opérations & IT y contribue également. Celle-ci doit optimiser encore la qualité des services et est à la base de processus opérationnels améliorés et orientés clients.

Dans le domaine des ressources humaines, Pax a encore amélioré les mesures de développement du personnel et soutenu ses collaborateurs dans l'atteinte de leurs objectifs de développement individuels. D'une part, l'offre de perfectionnement et de conseil a été élargie, d'autre part, des programmes qui contribuent à la satisfaction des collaborateurs, tels que par exemple l'extension de «Pax4Health» dans le cadre de la gestion de la santé en entreprise, ont été mis en œuvre.

En 2017, Pax a également effectué un sondage auprès des collaborateurs qui a obtenu un taux de réponse élevé de 85 pour cent. Comparé au dernier sondage de 2014, Pax s'est encore améliorée dans tous les domaines en maintenant un niveau élevé. L'enquête a toutefois aussi démontré dans quels domaines des améliorations étaient possibles. Des mesures, qui améliorent les aspects cruciaux et augmentent de ce fait encore plus la motivation des collaborateurs, sont développées sur la base des résultats du sondage.

#### 4.9 Projets informatiques

Dans le cadre de la modernisation de son paysage informatique, Pax a fait avancer les travaux sur le nouveau système de gestion pour la prévoyance privée. Ceux-ci ont accaparé l'essentiel des ressources du portefeuille de projets informatiques. Le projet est entré dans la dernière phase de la mise en œuvre. Des étapes importantes ont été franchies. Avec le nouveau système de gestion pour la prévoyance privée, Pax va augmenter l'efficacité des processus de travail, simplifier la mise en pratique d'idées concernant les produits dans la prévoyance privée et améliorer encore les services fournis aux partenaires de distribution et aux clients finaux. Qui plus est, les bases sont posées pour façonner activement le processus de numérisation et pour tirer profit des occasions de façon ciblée.

#### 4.10 Gestion des risques

Une culture solide en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, évaluer et gérer les risques. L'objectif que l'entreprise poursuit avec la gestion intégrée des risques est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les évènements imprévisibles et donc incertains qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui, d'une part, définit la capacité de risque et, d'autre part, détermine la tolérance aux risques. L'inventaire global des risques de Pax constitue la base pour l'évaluation des risques: l'inventaire des risques contient systématiquement tous les risques importants identifiés.

La Pax Assurance pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale. La gestion financière des risques et la gestion opérationnelle des risques qu'englobe le SCI constituent ensemble la gestion intégrée des risques

Les principes suivants fondent la gestion financière des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente.
- Les risques importants sont surveillés en permanence.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques. L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'asset liability management et prépare les affaires à l'intention du comité directorial et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue notamment une mesure de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

#### 5 CREADI AG

La Creadi AG constitue un élément important dans la stratégie de numérisation de Pax. La start-up créée en octobre 2016 est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding qui se caractérise cependant pas une forte autonomie. En tant que laboratoire d'innovation de Pax, Creadi développe des modèles commerciaux et des offres numériques qui sont lancés sur le marché sous différentes marques propres. L'objectif commun de toutes les offres est de rendre la conclusion d'une assurance simple et claire. La priorité est donnée à des solutions en ligne centrées sur les utilisateurs qui offrent un accès orienté sur les besoins et direct à des solutions d'assurance.

En 2017, Creadi a mis deux produits sur le marché: «simpego» et «Tellster». L'appli simpego est un marché qui réunit les offres de différents partenaires d'assurance sur une seule plateforme. Elle permet de conclure des assurances de façon rapide et simple, en toute mobilité. Tellster est un service de conseil. Il soutient les clients finaux dans leur recherche d'une assurance qui répond parfaitement à leurs attentes. Tellster est numérique et personnel à la fois. Se cache derrière ces services une équipe d'experts qui conseillent de façon rapide, compétente et simple grâce aux dernières technologies.

La Creadi AG est une entreprise en construction. Elle est soutenue financièrement par le Pax Holding, elle employait douze collaborateurs à la fin de l'année sous revue et est inscrite à la FINMA en tant que courtier non lié.

#### 6 PERSPECTIVES DU GROUPE

En 2017, Pax a fait bouger bien des choses et a fait d'importants progrès. Par des mesures ciblées, le groupe a renforcé sa capacité d'aborder activement les défis à venir. Ceux-ci seront de taille également en 2018. De fait, seule une légère amélioration de la situation liée aux intérêts pourra être envisagée à court terme, la réforme de la prévoyance vieillesse fournira encore matière à discussions, et la numérisation croissante demandera toujours des efforts au secteur de l'assurance

Pour affronter ces évolutions, la Pax Assurance se concentre sur quatre séries de mesures centrales. D'une part, une nouvelle stratégie de placements est implémentée qui offre la possibilité de réaliser une performance attrayante malgré la situation difficile en matière de placements. Le but est d'investir dans des placements plus rentables même dans un contexte d'intérêts bas, sans pour autant mettre la stabilité financière en danger.

D'autre part, Pax va affiner encore la gestion des nouvelles opérations. La priorité est donnée aux solutions de prévoyance qui offrent aux clients de bonnes prestations à des conditions équitables.

La palette d'offres est en outre étoffée en continu. Dans la prévoyance privée, l'accent est mis sur des offres attrayantes pour les clients en raison des intérêts faibles. Dans la prévoyance professionnelle, la priorité est le développement d'une prévoyance complémentaire qui se caractérise par une grande flexibilité. Pour finir, Pax profitera des possibilités offertes par la numérisation pour optimiser le service pour les partenaires de distribution et les clients et proposer des solutions de prévoyance en ligne conformes aux besoins. En font partie, d'une part, l'automatisation et la numérisation conséquente de l'activité clé. C'est ce qui permet de fournir des prestations de service plus efficaces, améliore l'encadrement et le service clients et permettra également à Pax de développer et de lancer des produits plus rapidement à l'avenir. Les propres offres en ligne seront également étoffées. L'accent majeur est mis sur des services Internet conviviaux qui permettent une conclusion de solutions de prévoyance simple et rapide.

Ces mesures de numérisation sont complétées par les activités de la Creadi AG. En tant que laboratoire d'innovation de Pax, la start-up fintech continuera également en 2018 à développer des offres d'assurance d'un nouveau genre.

En plus de ses propres activités en ligne, Pax approfondit ses partenariats dans le domaine numérique. Les possibilités résultant du sponsoring de la Blockchain Competition sont particulièrement intéressantes. En tant que sponsor principal, Pax travaille en étroite collaboration avec l'équipe gagnante et a ainsi accès au savoir-faire dans une technologie qui offre des avantages potentiels importants pour l'assurance.

Le conseil d'administration et le comité directorial sont certains d'accroître la compétitivité de Pax et de la rendre encore plus efficace avec les mesures prévues. Cela garantit que le groupe Pax pourra maintenir son développement durable et préserver son autonomie également à l'avenir.

# PLEINS FEUX SURLA TRANS-PARENCE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



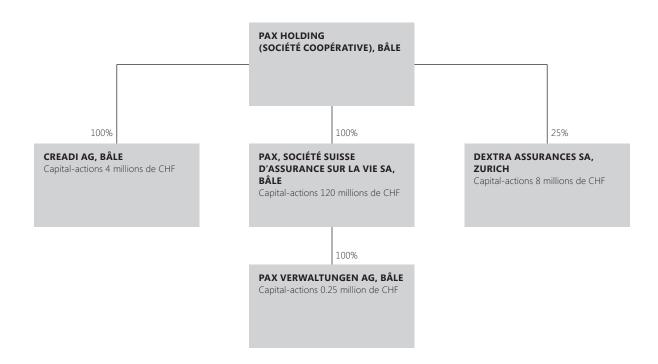
#### STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

#### 1 INTRODUCTION

Il importe beaucoup au Pax Holding de répondre aux grandes exigences éthiques de ses parties prenantes, notamment en matière de gestion et de contrôle responsable et orienté sur les valeurs ainsi que d'établissement compréhensible et transparent de rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663bbis du Code des obligations ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Pour des raisons de transparence, le Pax Holding se conforme volontairement au «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise suivent la structure thématique de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Exchange Regulation. Si des informations recherchées figurent ailleurs dans le rapport de gestion ou dans d'autres documents, il est renvoyé à celles-ci.

Le 1er janvier 2014, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse» (ORAb). Par la suite, economiesuisse a présenté, en septembre 2014, une version modifiée du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» qui tient également compte des nouveautés de l'ORAb. Le Pax Holding a intégré ces dispositions dans les statuts de son propre chef. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant les



État au 31.12.2017

rémunérations accordées au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web https://www.pax.ch/Nous-concernant/Pax-Holding-FR/Organes-Pax-Holding/l-assemblee-des-delegues.

# 2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse et, en tant que société holding, détient la Pax Assurance à 100 pour cent et la Creadi AG à 100 pour cent. Il participe en outre à raison de 25 pour cent à la Dextra Assurances SA. L'entreprise Creadi AG est une start-up insurtech et se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans le domaine des assurances de demain. La Dextra Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances de véhicules à moteur.

Les preneurs d'assurance de la Pax Assurance sont les propriétaires (sociétaires) du Pax Holding qui deviennent sociétaires en concluant un contrat. La structure juridique du groupe, les lieux d'implantation des sociétés de participation et des informations supplémentaires concernant le périmètre de consolidation peuvent être consultés ci-dessous

#### 3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding ne détient ni capital sous forme de parts sociales, ni capital de dotation. Il dispose, à la fin 2017, d'un capital propre au bilan de 179 millions de CHF constitué à partir de bénéfices accumulés.

# **ORGANES ET COMPÉTENCES**

#### 1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. De par la conclusion d'un contrat d'assurance avec la Pax Assurance, quelque 150'000 personnes physiques et morales sont membres (sociétaires) du Pax Holding. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire ni aucune autre obligation financière pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients de la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance et sont cooptés par les 80 délégués des clients de la prévoyance privée. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1er janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 66 ans révolus. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou qu'organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour précédant l'assemblée ordinaire des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les candidats non élus parmi les clients de la prévoyance professionnelle sont considérés comme candidats suppléants en fonction des voix recueillies. La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2017 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2017-2021».

#### 2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les personnes qui le composent sont identiques à celles qui siègent au conseil d'administration de sa filiale à 100 pour cent, la Pax Assurance. Le conseil d'administration doit se composer de personnes dont l'expérience et les connaissances proviennent d'horizons différents. Elles doivent en outre disposer des capacités requises pour garantir qu'elles seront aptes à se faire leur propre opinion dans un dialogue avec le comité directorial. Il importe au conseil d'administration que ses membres soient des personnalités intègres et disposent de solides connaissances financières, professionnelles et spécifiques à la branche, qu'ils aient de l'expérience en matière de gestion stratégique et opérationnelle, qu'ils aient l'esprit visionnaire et des compétences sociales et qu'ils disposent du temps nécessaire pour exercer leur mandat de membre du conseil d'administration avec efficacité et circonspection.

Le conseil d'administration examine périodiquement dans son ensemble la mise en application des exigences citées ainsi que la qualité de ses prestations afin de procéder, si besoin est, à des optimisations supplémentaires. Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration se compose de six membres. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du conseil d'administration peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

# 2.2 Liens particuliers et participations réciproques

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats et établit son rapport au conseil d'administration.

#### 2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 70 ans révolus. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

# 2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

#### 2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut remettre la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Les obligations principales du conseil d'administration conformément au Code des obligations et aux statuts sont notamment les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires;
- La détermination des bases de l'organisation;
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne;
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées:
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives;
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions;

- L'approbation d'opérations juridiques importantes;
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués;
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations.

Le conseil d'administration prend des décisions pour la société dans tous les cas qui ne sont pas, aux termes des statuts ou de la loi, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la totalité de la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des limites légales et statutaires.

L'agenda des réunions est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins guinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

Au cours de l'année sous revue, huit réunions ordinaires se sont tenues. Deux décisions ont été prises par voie de circulation. Au cours de l'année sous revue, il a été fait appel à des conseillers externes pour trois réunions.

#### 2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la

tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange continuellement les informations importantes avec le CEO et il représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés ainsi qu'au comité de révision et de risque. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

#### 2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

- a) Comité de nomination et de rémunération
   Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:
  - Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directorial;
  - Établir les demandes au conseil d'administration global à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir;
  - Établir les demandes au conseil d'administration global concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués;
  - Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres;

- Présenter des demandes au conseil d'administration global concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial:
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats;
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial;
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration.
- Élaboration du règlement de rémunération pour le Pax Holding et le konzern et demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants. Le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis cinq fois, tous étant chaque fois présents. Le président du conseil d'administration ne peut appartenir à ce comité, mais participe en général aux réunions avec voix consultative. Le président du comité directorial prend part avec voix consultative lorsque des sujets du comité directorial sont concernés. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. Au cours de l'année sous revue il a été fait appel à des conseillers externes pour une réunion. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procèsverbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque
Le comité de révision et de risque traite les questions
en rapport avec la présentation des comptes et
les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du
système de contrôle interne, de la gestion interne
des risques et de la compliance. Il examine en profondeur les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander
au conseil d'administration de soumettre la clôture
des comptes individuels et consolidés à l'assemblée
des délégués. Le comité de révision et de risque
discute les plans d'audit avec la révision interne et
traite ses rapports. Il examine les rapports de la
révision externe, évalue ses prestations et les
rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département finances (CFO), le responsable du département produits & actuariat (CPO) et la responsable du département placements (CIO) participent régulièrement aux réunions avec voix consultative ainsi que le responsable actuaire, le responsable risk management ainsi qu'en cas de besoin le responsable legal & compliance. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis six fois, tous étant chaque fois présents. Il a été fait appel à des conseillers externes pour quatre réunions.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

# 2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur

• La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration;

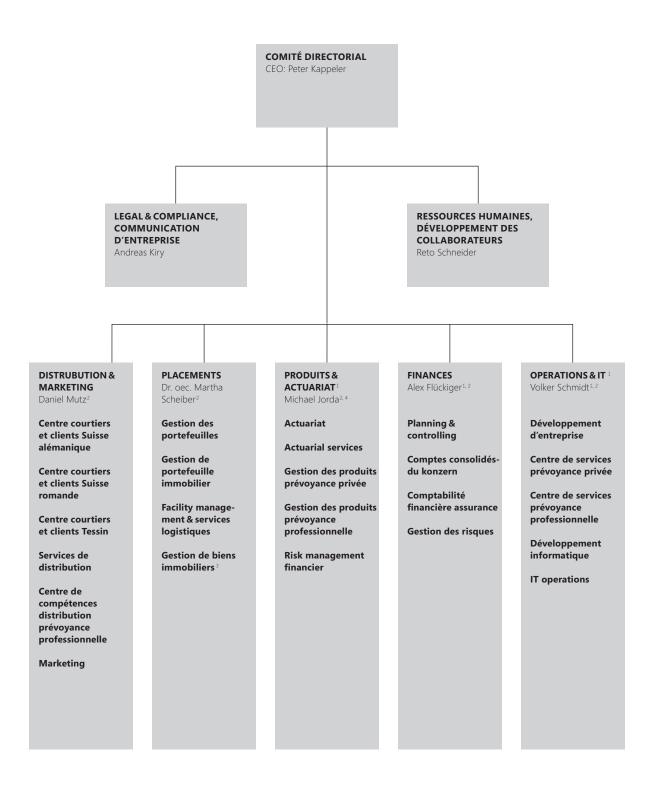
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels;
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués;
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer;
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes;
- · Les particularités et évènements importants.

Des évènements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficience de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

#### 3 COMITÉ DIRECTORIAL

Sous la direction de son président, le comité directorial concrétise la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding. Il est en outre responsable de la direction opérationnelle et de la gestion des risques du groupe Pax. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

# STRUCTURE DE DIRECTION DE LA PAX ASSURANCE



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nouveau depuis le 1.9.2017

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Membres du comité directorial

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Par Pax Verwaltungen AG, filiale de la Pax Assurance

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Nouveau dans cette fonction depuis le 1.9.2017

# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2017-2021

#### Représentants des clients de l'assurance individuelle

AG	Duschén Andreas	Unternehmer im Bereich Innenausbau, Berufsschullehrer	Wohlen
	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Lehmann Christoph	Geschäftsführer/Beratung Industrie	Merenschwand
	Waser Dominik	Geschäftsinhaber, Linienpilot, EASA Testpilot	Seengen
AR	Rechsteiner Urs	Zimmermann	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Selbstständiger Schreiner	Appenzell
BL	Fegble Willi	Rentner	Muttenz
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Ammann Hansruedi	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg
	Herzig Urs	Kaufmann Einkauf	Lengnau
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Jenni Doris	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Rentsch Patrizia	Senior Spezialistin Public Affairs	Langnau i. E.
	Schmid Bruno	Lokomotivführer / Ausbildner	Brügg
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	von Ballmoos Andreas	Produktionsleiter	Niederönz
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
	Mesnil Marcel	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
GE	Cutile-Nikolova Ubavka	Fanda vás da basa va	Châna Daura
GE	Nahum Olivier	Employée de banque  Consultant	Chêne-Bourg  Choulex
	Théodoloz Joël	Directeur	Satigny
	THEOROIOZ JOEI	Directedi	
GL	Schöpf Karl	Kunststofftechnologe	Obstalden
		- Annual Control of the Control of t	
GR	Lechmann Stefan	Regionalgerichtspräsident	Malans
	Perl Andrin	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont
		2323 consormations	<u> </u>

LU	Bucher Colette	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
	Glanzmann Beat	Gastronom	
	Lindemann Christof	Unternehmer/Geschäftsführer	Kriens
	Renggli Felix	Geschäftsführer	Hasle
NE	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
141	Wehren Rémy	Technicien SAV sur machines industrielles	Neuchâtel
	wellen kelliy	rectification of surfacilities industrients	
NW	Locher Anton	MaschIng. FH/Militärpilot	Büren
ow	Thomas Anja	Kaufm. Angestellte	Giswil
SH	Engeler Esther	Managing Partner	Schaffhausen
SZ	Imhof Beatrice	<u>Verkäuferin</u>	Arth_
so	Jäggi Urs	Projektleiter für Förder- und Lagertechnik, Kaderstufe 3	Härkingen
30	Kadioglu Ahmet	Maschinenführer	Olten
	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
	waru momas	Liug. dipi. Landwiit	NOTE D. OILET
SG	Bosshardt Andreas	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Hess Anita	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
	Knaus Hans-Ulrich	Poststellenleiter	Wildhaus
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
10	Gerber Sandra	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi		Müllheim Dorf
	Niederer Heidi	Kindergärtnerin	- Mullineim Don
ті	Dellamora Alberto	P. chimico	<u>Arbedo</u>
	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pissoglio Luca	Dr. med. Pediatria FMH, sindaco Ascona	Ascona
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
JR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
vs	Perruchoud Jean-Yves	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
	Salzmann Jörg	Inhaber und Geschäftsführer	Naters
	Siegenthaler Claude	Student der Betriebsökonomie	Visp
VD	Dénériaz Aniko	Juge assesseur	La Conversion
	Godet Linus	Architecte	Lausanne
	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, responsable secteur industrie	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant post-obligatoire État de Vaud	Lully
	Piubellini Claude	Pharmacien indépendant	Pully
	Torralbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Villettaz Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Teamleiter Reha	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
	Kramer Marcel	Unternehmer, Inhaber	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	Möller Claus	Dipl. Ing. FH	Winterthur
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Stv. Leiter Werkstatt, Teamleiter Kranunterhalt	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
FL	Nigg Alfred	Geschäftsführer	Vaduz

#### Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Beltraminelli Andrea	Fiduciario, Consulca SA	Bellinzona
Bernhardt Frank	Geschäftsführer, Multiplikator AG	Basel
Bischof Fabian	Geschäftsführer M. A. HSG, Lightplay GmbH	Wil SG
Fehr Jürg	Geschäftsinhaber, Fehr-Druck AG	Widnau
rei Alfred	Geschäftsführer, ADIWA Nautic GmbH	Ottoberg
Fuchs Hannes	Inhaber, Geschäftsführer, Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG	Schweizersholz
Herber Christoph	Geschäftsleiter und Inhaber, K. Bucher Immobilien-Treuhand AG	Oberdorf
Jost Ueli	Mitglied des VR/Vorsitzender der Geschäftsleitung, Veriset Küchen AG	Root
Ceist Max	El. Ing. HTL, Geschäftsleiter, KUBE Electronics AG	Gossau
Criech Ulrich	Zimmermann Generalbauunternehmung AG	Bern
Küchler Robert	Geschäftsinhaber, Spiller AG	Kriens
eite Manuel	Peintre en carrosserie, Garage Carrosserie Burkhalter	Le Locle
iberato Roberto	Geschäftsführer, alphacam swiss GmbH	Widnau
Marty Ruth	Sekretärin, Autospritzwerk Knüsel GmbH	Baar
Rommler Daniel	Geschäftsführer, Oventrop (Schweiz) GmbH	Dietikon
Säckinger Giger Claudia	Projekt- und Bauleitung, GS Partner AG	Basel
Schmidiger Paul	Geschäftsführer, Mitinhaber, FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG	Luzern
Schuler Ivonne	Malerin, Norbert Micheletto Malergeschäft	Brunnen
Thomi Reto	Dipl. ElIng. ETHZ, Inhaber Nyffenegger Storenfabrik AG	Huttwil BE
Nüest Hans-Peter	Dr., CFO, Konzernleitung, Songwon International AG	Frauenfeld

État au 31.12.2017

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### Daniel O. A. Rüedi

Président du conseil d'administration, né en 1968, citoyen de Cazis, domicilié à Arlesheim.

#### Brigitta M. Gadient

Vice-présidente du conseil d'administration, née en 1960, citoyenne de Coire et de Trimmis, domiciliée à Coire.

#### Matteo Inaudi

Membre du conseil d'administration, né en 1956, citoyen de Vico Morcote, domicilié à Genève.







Thomas R. Schönbächler Membre du conseil d'administration, né en 1964, citoyen de Zurich,

domicilié à Zurich.



**Hans Wey** Membre du conseil d'administration, né en 1952, citoyen de Schenkon, domicilié à Saint-Gall.





## Membres des conseils d'administration

de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O.A. Rüedi	Président du conseil d'administration	2013	2018	
Brigitta M. Gadient	Vice-présidente du conseil d'administration	1995	2018	Présidente du comité de nomination et de rémunération
Matteo Inaudi	Membre du conseil d'administration	2012	2018	Membre du comité de nomination et de rémunération
Hans Wey	Membre du conseil d'administration	2013	2018	Président du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération
Thomas R. Schönbächler	Membre du conseil d'administration	2015	2018	Membre du comité de révision et de risque
Markus Lützelschwab	Membre du conseil d'administration	2016	2018	Membre du comité de révision et de risque
Sophie Leuenberger Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration

### Président d'honneur

	Président d'honneur du conseil	
Gianfranco Balestra	d'administration	depuis 2008

État au 31.12.2017

### Daniel O. A. Rüedi

Daniel O. A. Rüedi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président et en 2015 président du conseil d'administration.

Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable et associé de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers, Bâle, depuis 2008 et vice-président du comité directorial. Il y dirige le domaine «placements» et est responsable pour tout le secteur «clients».

Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et biotechnologique. Qui plus est, Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation des banques suisses et de la Caisse d'allocations familiales banques et il est membre de différents conseils de fondation.

# Brigitta M. Gadient

Brigitta M. Gadient est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 1995. Elle occupe le poste de vice-présidente depuis 2015. Cette juriste, titulaire d'un diplôme d'études postgrades en droit économique international, est copropriétaire d'un bureau pour les questions de droit, d'organisation et de stratégie. De 1995 à 2011 elle a été membre du Conseil national (PBD, GR).

Brigitta M. Gadient est présidente du conseil d'administration de la Mata Treuhand AG, Coire, et est membre des conseils d'administration de différentes entreprises du groupe Trumpf Grüsch, de la Genossenschaft Migros Ostschweiz ainsi que d'autres entreprises non cotées en Bourse. Qui plus est, Brigitta M. Gadient est membre du conseil de fondation ou de la direction de différentes institutions d'utilité publique.

### Matteo Inaudi

Matteo Inaudi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2012. Cet avocat, qui a grandi au Tessin, est partenaire depuis 1995 de l'étude MING HALPÉRIN BURGER INAUDI à Genève. Il pratique à la fois le conseil et la représentation en justice, notamment dans le domaine du droit des sociétés, des contrats et du droit financier y compris dans le droit pénal.

Matteo Inaudi a été élu en 2017 en tant que juge suppléant au sein de l'autorité genevoise de surveillance de la justice. Qui plus est, il est consul honoraire de la République d'Estonie à Genève et cofondateur et directeur administratif du Festival AMADEUS (festival de musique à Genève). Il est en outre legal advisor de l'Association européenne des festivals (EFA) dont le siège est à Bruxelles. Matteo Inaudi est membre du conseil d'administration de diverses entreprises non cotées en Bourse dans les domaines du négoce, des services financiers et de l'immobilier.

# Thomas R. Schönbächler

Thomas R. Schönbächler est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2015. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant FH) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits.

En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.

# **Hans Wey**

Hans Wey est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. Jusqu'à sa retraite en 2012, cet expert-comptable diplômé fut président du conseil d'administration de Pricewater-house-Coopers (PwC) Suisse. Avant cela, il a dirigé le secteur révision de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Saint-Gall.

### Markus Lützelschwab

Markus Lützelschwab est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du Pax Holding (société coopérative) depuis 2016.

Markus Lützelschwab est actuaire qualifié FSA et titulaire d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester. Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans la réassurance vie à Swiss Re et PartnerRe, il peut jouir d'une grande expérience dans plusieurs produits, marchés et dans la gestion de l'assurance-vie. Ses responsabilités actuelles en tant que membre du comité directorial Vie de PartnerRe comprennent Europe du Nord, centrale et de l'Est, le Royaume Uni, Irlande, Israël, Afrique du Sud.

# **COMITÉ DIRECTORIAL**

# **Peter Kappeler**

CEO

Ing. dipl. EPF de Zurich, président du comité directorial, né en 1969, de nationalité suisse.

# **Martha Scheiber**

CIO

Dr. oec. HSG, dipl. ès sciences naturelles EPF, responsable Placements, née en 1965, de nationalité suisse.

# Alex Flückiger

CFO

Économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable avec diplôme fédéral, responsable Finances, né en 1969, de nationalité suisse.







# **Volker Schmidt**

COO

M. A., M. Sc., responsable Opérations & IT, né en 1972, de nationalités suisse et allemande.

# **Daniel Mutz**

CSO

MBA, économiste d'entreprise dipl. FH, responsable Distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse.

# **Michael Jorda**

CPO

Dipl. phil. II (actuaire), responsable Produits & actuariat, né en 1962, de nationalité suisse.



## Membres des comités directoriaux

de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
Peter Kappeler	CEO, président du comité directorial		Direction générale, état-major
Peter Kappeler	CEO, president du comité directorial		- Direction generale, etat-major
Martha Scheiber, Dr. oec.	CIO, membre du comité directorial	2010	Placements
Alex Flückiger*	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Volker Schmidt*	COO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
Daniel Mutz	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Michael Jorda	CPO, membre du comité directorial	2005	Produits & actuariat

<sup>\*</sup> Dans le comité directorial depuis le 1.9.2017

État au 31.12.2017

### **Peter Kappeler**

Peter Kappeler est ingénieur EPF et a passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Versicherungen (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques. Depuis 2011, Peter Kappeler occupe le poste de président des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige l'état-major. De 2011 à août 2017, il a dirigé le département opérations & produits. Il est membre du conseil d'administration de la Dextra Assurances SA et de la Pax Verwaltungen AG.

# **Martha Scheiber**

Martha Scheiber est docteur en économie politique et diplômée en sciences naturelles. Elle a travaillé, entre autres, à la Banque nationale suisse ainsi que dans deux grandes banques suisses, à partir de 2006 en tant que gestionnaire des relations clients pour les clients institutionnels. Depuis 2010, Martha Scheiber est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding. Elle dirige le département placements et est gérante de la Pax Verwaltungen AG. Qui plus est, elle est membre du conseil d'administration ainsi que du comité de risques de la Banque Cantonale Lucernoise et présidente du conseil d'administration de la Pax Verwaltungen AG.

### Alex Flückiger

Alex Flückiger est économiste d'entreprise ESCEA et dispose du diplôme fédéral d'expert-comptable. Il s'est perfectionné à l'Université de Saint-Gall en obtenant le SKU Advanced Management Diploma. En 1997, il a débuté son activité en tant qu'expert-comptable auprès de PwC. De 2002 à 2017, il a occupé, au sein du Zurich Insurance Group, différentes fonctions, entre autres en tant que Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planning & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département finances.

# **Volker Schmidt**

Volker Schmidt est économiste diplômé (HES) et dispose d'un Master of Arts en économie et management. Il a complété sa formation par un Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG) et un Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique. En 2001, il a quitté le conseil aux entreprises pour rejoindre la CSS Assurance à Lucerne. De 2010 à 2017, il a été membre de la direction du groupe, et responsable du secteur Informatique & Operational Excellence et de la direction de la filiale Sanagate. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding société coopérative et dirige le département opérations & IT.

### **Daniel Mutz**

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Hochschule für Wirtschaft à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow. Avant de rejoindre la Pax Assurance en 2013, il a exercé diverses fonctions de dirigeant dans l'assurance. Daniel Mutz est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département distribution & marketing. Qui plus est, il est membre du conseil d'administration de la Creadi AG, Bâle.

### Michael Jorda

Michael Jorda est actuaire diplômé et a suivi des perfectionnements qui lui ont apporté les diplômes d'expert fédéral en assurances sociales et d'informaticien de gestion. Il a, en outre, passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Il a travaillé comme conseiller dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier dès 1988 avant de rejoindre la Pax Assurance en 1998 en tant que responsable d'un important projet dans le domaine de la gestion des portefeuilles. Depuis 2005, Michael Jorda est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding. De 2010 à août 2017 il a dirigé le département finances. Depuis september 2017, il est responsable du département produits & actuariat. Il est président et membre du conseil de fondation ainsi que membre de la commission de placement de la caisse de pension de Pax.

# DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

# 1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

# 2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

# RÉVISION ET INFORMATION

# 1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne a été transférée dans son intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

# 2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

# 2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA.

# 2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision en 2017 se montent à CHF 672'840 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 645'520, TVA comprise).

# 2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Ont été payés en plus CHF 58'320, TVA comprise, (année précédente, CHF 98'000, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service (année précédente: CHF 39'580, TVA comprise).

# 3 INSTRUMENTS DE SURVEIL-LANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

# 4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion et lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales avec les délégués ont lieu au cours d'une durée de mandat, rencontres au cours desquelles des sujets concernant le groupe Pax sont traités.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

# **INDEMNISATIONS**

# Indemnités, participations, prêts et crédits

Les paragraphes qui suivent comprennent les teneurs exigées par les statuts et présentent le système de rémunération et son application au cours de l'exercice. Qui plus est, ils renseignent sur les principes généraux et les critères fondamentaux concernant les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs.

# Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 500 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des sociétaires.

# Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial et ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont examinés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration.

La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. Elle tient en outre compte de la responsabilité et du travail occasionné et est en adéquation avec une rentabilité durable.

La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est en vigueur depuis 2017 et est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Président(e) CA	Vice-pré- sident(e) CA	Président comité de révision et de risque	Membre CA		
Honoraire annuel	250′000	80′000	80′000	60′000		
Forfait pour frais	20′000	10′000	5′000	5′000		
Honoraire comité		ercée dans une ou plusieurs comités est rfaitairement dans les honoraires annuels.				

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu. Les honoraires touchés par les membres du conseil d'administration du Pax Holding de la part de filiales intégralement consolidées doivent être imputés sur ce montant. Actuellement, les indemnités à imputer sont par conséquent celles versées par la Pax Assurance ainsi que par ses filiales. Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2017, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 676'203 (CHF 692'177 l'année précédente, y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 135'303 (CHF 138'526 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnisations versées en 2017 peut être consulté dans le tableau qui suit.

# Indemnisations des membres du conseil d'administration

				Total
En CHF	Honoraire y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	2017	2016
<b>Daniel O.A. Rüedi</b> Président	270′000	17′430	287′430	319′499¹
<b>Brigitta M. Gadient</b> Vice-présidente Présidente du comité de nomination et de rémunération	90′000	5′677	95′677	95′701
<b>Matteo Inaudi</b> Membre du comité de nomination et de rémunération	65′000	4′258	69′258	69′276
Hans Wey Président du comité de révision et de risque (nouvelle rémunération au prorata à compter d'avril 2017), membre du comité de nomination et de rémunération	80′000	5′322	85′322	90′701¹
<b>Thomas R. Schönbächler</b> Membre du comité de révision et de risque	65′000	4′258	69′258	69′276
Markus Lützelschwab Membre du comité de révision et de risque)	65′000	4′258	69′258	47′724
Total conseil d'administration	635′000	41′203	676′203	692′177

Y compris rémunération supplémentaire dans le cadre de la transaction de la Pax SA de Placements

Les transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration apparaissent à l'annexe, chiffre 5.6.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

# **Comité directorial**

# Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f): les membres du comité directorial touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité des frais forfaitaire ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Qui plus est, les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

### Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue et de la responsabilité de la fonction concernée, de la valeur sur le marché de la fonction concernée et du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que performances.

# Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent applicable lorsque les objectifs commerciaux sont largement dépassés étant possible. Afin de garantir la pérennité commerciale, cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans d'évolution positive des affaires et lorsque le contrat de travail est encore en vigueur à l'expiration de ce délai.

Les objectifs individuels de performance sont déterminés et convenus tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. C'est le CEO qui fixe les objectifs des autres membres du comité directorial. Ils sont approuvés par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget. Ils sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est calculé par la commission de nomination et de rémunération. Le degré d'atteinte de l'objectif peut aller de 0 pour cent à 100 pour cent (tous les objectifs ont été atteints), une indemnité complémentaire pouvant être accordée si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés.

# **Prévoyance**

Les membres du comité directorial participent aux institutions de Pax qui offrent un niveau de vie adéquat après la retraite ou en cas de maladie et d'incapacité de travail.

### **Prestations annexes**

Les membres du comité directorial bénéficient en outre de prestations auxiliaires telles que voiture de fonction ou un abonnement général ainsi qu'une indemnisation forfaitaire des frais conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale. Deux membres du comité directorial reçoivent en plus une allocation de mobilité.

# Rémunérations en 2017

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2017, le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 3'064'562 (indemnisations dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2018) y compris allocations pour enfant et de formation professionnelle, frais forfaitaires, part privée voiture de service, abonnement général, une allocation de mobilité et paiement des congés non utilisés ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales (CHF 2'838'283 l'année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur pour les membres du comité directorial portent sur CHF 398'688 (l'année précédente CHF 346'826). Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, le comité directorial a été élargi de deux membres. Les rémunérations des membres supplémentaires du comité directorial sont comprises au prorata dans le montant total des rémunérations. Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe.

# Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

						lotai
En CHF	Salaire de base <sup>1, 3</sup>	Indemnité variable <sup>2, 3</sup>	Assurances sociales et caisse de pensionv <sup>3</sup>	Autres paiements (prestations accessoires) <sup>3</sup>	2017³	2016
Total comité directorial	1′791′924	580′000	560′498	132′140	3'064'562	2'838'283
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	529′286	200′000	144′056	30′930	904′272	919′916

- Y compris honoraires du conseil d'administration Pax Placements au pro-rata
- <sup>2</sup> Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.
- 3 Y compris rémunération au prorata pour les deux nouveaux membres du comité directorial

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option

# Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs aux niveaux des objectifs de l'entreprise, des objectifs

inhérents au poste ainsi que des objectifs personnels de développement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont ancrées dans la stratégie d'entreprise et les chiffres stratégiques de la Pax Assurance. Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

# RÉUSSITE MIESU-RABLE

RAPPORT FINANCIER



# PAX KONZERN

LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017

# **COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ**

En CHF 1'000	Commentaires		2016		2017
Primes brutes			872′700		880′758
Part des réassureurs			-3′086		-3'438
Modification des reports de primes			-2'721		2′207
Primes acquises pour le compte propre	2.1		866'893		879′527
Autre produit actuariel			0		400
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-625′912		-670′434	
Part des réassureurs		4′304		4′255	
Prestations d'assurance versées pour le compte propre			-621′608		-666′179
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens		-920		1′953	
Part des réassureurs		-12		-545	
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens pour le compte propre			-932		1′408
Modification des réserves techniques		-236′829		-182′958	
Part des réassureurs		-1′728		-388	
Modification des réserves techniques pour le compte propre			-238′557		-183′346
Prestations d'assurance pour le compte propre			-861′097		-848′117
Charges techniques	2.3		-142′569		-117′228
Autres charges			-1'499		-672
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.11		-6'000		-11'000
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.11		-19'629		-19′751
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.11		19'629		19′751
Autres charges actuarielles			-7′499		-11′672
Résultat technique des opérations vie			-144′272		-97′090
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	244′921		235′468	
Amortissement net des placements de capitaux	2.4	-12'658		-1′275	
Charges liées aux placements de capitaux	2.4	-95′568		-119′717	
Dépréciations d'immeubles en réalisation	2.4	3′586		1′313	
Produit provenant des placements de capitaux			140′281		115′789
Autres produits financiers	2.5	10′914		10'442	
Autres charges financières	2.5	-18'667		-17′085	
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-163		-137	
Autre bénéfice financier			-7′916		-6′780
Résultat financier			132′365		109'009
Résultat avant impôts			-11′907		11′919
Impôts	2.6		5′512		-4'877
Parts minoritaires			-5′208		-288
Déficit/bénéfice annuel			-11′603		6′754

# **BILAN CONSOLIDÉ**

# Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2016	31.12.2017
Placements immobiliers	4.1	1′242′134	1′099′396
Participations	4.2	0	4′938
Actions et fonds de placement	4.3	97′065	209′712
Titres à revenu fixe	4.3	4'632'230	4'894'252
Produits structurés et dérivés	4.3	18′734	20'677
Prêts à des corporations	4.3	447′000	482'000
Hypothèques	4.3	32′488	55′604
Prêts sur polices	-	6′097	4′330
Autres investissements financiers	-	69	60
Placements de capitaux		6′475′817	6′770′969
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.4	1′175′203	1′320′069
Immobilisations corporelles	4.1	398	219
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.5	6′939	7′069
Total de l'actif immobilisé		7′658′357	8'098'326
Créances provenant des opérations d'assurance	4.6	16′982	15′064
Autres créances		25′799	24′990
Immeubles en réalisation	4.7	229′150	0
Liquidités		237′736	160′566
Actifs de régularisation		64′718	88'264
Total de l'actif circulant		574′385	288'884
Total actifs		8′232′742	8′387′210

# **Passifs**

En CHF 1'000	Commentaires		31.12.2016		31.12.2017
Réserves actuarielles pour le compte propre	4.8		5′602′015		5′810′563
Reports de primes	4.9		60′760		58′553
Réserves pour cas d'assurance en suspens	4.10		123′977		124'883
Parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance			29′567		29'087
Total des réserves actuarielles pour le compte propre			5′816′319		6′023′086
Réserves actuarielles pour les assurances vie liées à des fonds			1′174′529		1′321′973
Total des réserves actuarielles			6'990'848		7′345′059
Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents		80′541		71′626	
Plus-values et moins-values (excédents latents)		76′894		99′629	
Total réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.11		157′435		171′255
Dépôts en espèces des sociétés de réassurance			7′707		7′049
Réserves (financières) non techniques	4.12		56′252		57′290
Autres engagements à long terme	4.13		64′335		15′000
Total des engagements à long terme			7′276′577		7′595′653
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.14		120'876		184′033
Acomptes pour ventes de biens-fonds		19′208		262	
Dettes bancaires (avances à terme fixe)	4.15	108′500		0	
Hypothèque à taux fixe	4.15	770			
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	4.3	22'670		9′953	
Autres engagements à court terme		12'813		21′445	
Engagements envers des institutions de prévoyance en faveur du personnel		0		4′084	
Total des autres engagements à court terme			163′961		35′744
Réserves à court terme			1′310		0
Passifs de régularisation			11′373		8′228
Total des engagements à court terme			297′520		228'005
Total du capital d'emprunt			7′574′097		7′823′658
Réserves de réévaluation			115′480		139′827
Réserves de capitaux			49′931		50′000
Réserves de bénéfice			374′802		366′971
Déficit/bénéfice annuel			-11'603		6′754
Capital propre, parts minoritaires exclues	4.16		528'610		563′552
Parts minoritaires			130′035		0
Total du capital propre			658'645		563′552
Total passifs			8'232'742		8'387'210

# **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

En CHF 1'000		2016		2017
Bénéfice / déficit annuel avant parts minoritaires		-6′395		7′042
Amortissement sur immobilisations corporelles		163		137
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles		-24		0
Amortissement de la réserve des cotisations de l'employeur		1′548		0
Revalorisation sur placements de capitaux		-23'848		-43′308
Amortissement sur placements de capitaux		36′506		44′583
Participation au résultat organisations associées		0		191
Dépréciations d'immeubles en réalisation		-3′586		-1′313
Modification des impôts latents		-7′322		4′637
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		-5′083		21′405
– Placements immobiliers	-4′894		85	
– Participations	-121		638	
– Actions et fonds de placement	-1'019		-4'031	
<ul> <li>Titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés</li> </ul>	972		24'698	
– Hypothèques	-20		15	
RÉSERVES		236′275		201′390
+/- Modification des réserves actuarielles				
pour le compte propre	241′571		208′547	
+/- Modification des reports de primes	2′721		-2′207	
+/- Modification des réserves pour cas d'assurance en suspens	597		906	
+/- Modification des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-1'010		-480	
+/- Modification des réserves actuarielles pour assurances-vie liées à des fonds	6′822		6′721	
+/- Modification des réserves pour la participation future des preneurs				
d'assurance aux excédents	-14′597		-8'915	
+/- Modification des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	-815		-657	
+/- Modification des réserves (financières) non techniques sans impôts latents	986		-2′525	
FONDS DE ROULEMENT NETS		10′954		70′043
+/- Modification des créances provenant des opérations d'assurance	3′754		1′918	
+/- Modification des engagements des opérations d'assurance	-24′762		63′157	
+/- Modification des immeubles en réalisation	20'463		32′191	
+/- Modification des acomptes pour ventes de biens-fonds	15′347		-2′703	
Report à la page suivante	14′802		94′563	

En CHF 1'000		2016		2017
Report de la page précédente	14′802		94′563	
+/- Modification des dettes bancaires à court				
terme et hypothèques à taux fixe	3′070		-1'000	
+/- Modification des autres dettes	-1'917		-443	
+/– Modification des engagements sur instruments financiers dérivés	-2'457		-12′717	
+/- Modification des autres engagements et réserves à court terme	-165		13′883	
+/- Modification des actifs de régularisation	112		-26'441	
+/- Modification des passifs de régularisation	-2'489		2′198	
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		239′188		304'807
PLACEMENTS DE CAPITAUX		-207′544		-444′088
Placements immobiliers	-40'141		-4'129	
Participations			0	
Actions et fonds de placement			-94'019	
Titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés	-247′662		-285′442	
Prêts à des corporations	75′000		-35′000	
Hypothèques	17'429		-23′131	
Prêts sur polices	1′274		1′766	
Autres investissements financiers	-2		10	
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	-6′017		-4'143	
INVESTISSEMENTS NETS		-286		62′186
Actifs provenant de la réserve				
de cotisations de l'employeur				
Immobilisations corporelles				
Achat des participations	0		-5′230	
Vente de participations (2017: TCHF 165'978 déduction faite de TCHF 98'420 de liquidités cédées/2016: TCHF 51 déduction faite de				
TCHF 98 de liquidités cédées)			67′558	
Flux de fonds de l'activité d'investissement				-381′902
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT				
Engagements à long terme contractés		18′060		0
Amortissement d'engagements à long terme		0		-75
Dividende parts minoritaires		-1′906		0
Flux de fonds de l'activité de financement		16′154		-75
Modification du fonds liquidités		47′512		-77′170
Montant initial du fonds liquidités		190′224		237′736
Montant final du fonds liquidités		237′736		160′566

# TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1'000	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, parts minoritaires exclues	Parts minoritaires	Total du capital propre
2016						
État au 1.1.2016	114′387	49'979	374′793	539'159	126'056	665′215
Déficit annuel	0	0	-11′603	-11′603	5′208	-6′395
Dividende	0	0	0	0	-1′906	-1′906
Modification goodwill	0	-48	0	-48	0	-48
Modification des parts	-786	0	9	-777	677	-100
Modification des réserves de réévaluation	1′879	0	0	1′879	0	1′879
État au 31.12.2016	115′480	49'931	363′199	528'610	130'035	658'645
2017 État au 1.1.2017	115′480	49′931	363′199	528′610	130′035	658′645
Bénéfice annuel	0	0	6′754	6′754	288	7′042
Vente de sociétés		69	3′771	69	0	69
Modification des parts	196	0	0	196	-130′323	-130′127
Modification des réserves						

0

373'725

50'000

27'922

563'552

27'922

563'552

0

27'922

139'827

de réévaluation

État au 31.12.2017

# **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

# 1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

# 1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les règles de Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes consolidés, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

# 1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent. Les parts au capital ou au résultat d'actionnaires minoritaires apparaissent séparément.

Les participations minoritaires sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans. Les années précédentes, le goodwill était compensé avec le capital propre. Les répercussions de ce changement sur les chiffres-clés historiques ne sont pas importantes.

### Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2016	31.12.2017	
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation	
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle <sup>1</sup>	120′000	100.00%	100.00%	
Creadi AG, Bâle <sup>1,2</sup>	4′000	100.00%	100.00%	
Pax Verwaltungen AG, Bâle <sup>3</sup>	250	100.00%	100.00%	
Dextra Assurances SA, Zurich <sup>4</sup>	8′000	n/a	25.00%	
Pax SA de Placements, Bâle <sup>5</sup>		57.63%	n/a	
Pax Wohnbauten SA, Bâle <sup>5</sup>		100.00%	n/a	

- <sup>1</sup> Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle
- <sup>2</sup> Nouvelle entreprise au 17.10.2016
- <sup>3</sup> Détenue par la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, depuis le 31.3.2017
- <sup>4</sup> Acquisition de la participation au 19.10.2017
- <sup>5</sup> Vendue le 31.3.2017

# Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

# Structure du groupe

Le 5 janvier 2017, le Pax Holding (société coopérative) et la Pax Assurance ont signé un contrat concernant la vente de leur participation majoritaire de 57.6 pour cent à la **Pax SA de Placements**. La transaction a été réalisée le 31 mars 2017.

Cela a entraîné une perte d'actifs d'une valeur de 499 millions de CHF. Ces actifs comprenaient essentiellement des immeubles en réalisation de 209 millions de CHF, des immeubles en biens propres de 184 millions de CHF ainsi que des liquidités de 100 millions de CHF. Du côté des passifs, on remarque notamment la disparition d'engagements bancaires de 157 millions de CHF et des minorités de 130 millions de CHF. Le produit de la vente de cette participation majoritaire a déjà été pris en considération dans les comptes annuels 2016. De ce fait, seul le produit opérationnel du premier trimestre est pris en compte pour l'année 2017.

Le 19 octobre 2017, le Pax Holding (société coopérative) a pris une participation de 25 pour cent à

la Dextra **Assurances SA** à Zurich. Le capital de base de 8 millions de CHF de cette société est intégralement libéré.

Le 25 octobre 2017, la **Pax Assurance** a augmenté son capital-actions de 60 millions de CHF à 120 millions de CHF, souscrit par le Pax Holding (société coopérative).

# Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

# 1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2016	31.12.2017
	CHF	CHF
EUR	1.072	1.170
USD	1.016	0.975
AUD	n/a	0.762
NOK	n/a	0.119
JPY	0.009	0.009

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

### 1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

### Base d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles. Ce sont fondamentalement les frais d'acquisition voire de production qui constituent la base d'évaluation des comptes consolidés. En sont exclus les placements immobiliers et certains types de placements de capitaux qui sont évalués à la valeur du marché.

# Goodwill

Au cours de l'année sous revue, un goodwill a été payé lors de l'acquisition des parts de la Dextra Assurances SA. Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata au moment de l'acquisition.

Le goodwill est amorti dans les cinq ans.

# **Placements immobiliers**

Il s'agit d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur marchande après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur marchande est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes consolidés.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment dûment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biensfonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), d'un flux de trésorerie à venir, d'investissements/CAPEX et d'un taux d'escompte.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

# Placements immobiliers en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées.

# **Participations**

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence).

# Actions et fonds de placement

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur marchande de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

### Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie de réévaluations individuelles.

### Produits structurés et dérivés

Le groupe Pax acquiert aussi bien des contrats standards traités par les Bourses réglementées que des contrats over-the-counter (OTC) traités hors Bourse. Il s'agit là pour l'essentiel d'opérations à terme sur devises, contrats à terme sur indice boursier et options sur indice boursier ainsi que de produits structurés.

Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché.

# Hypothèques, prêts, dépôts à terme

Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

# Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs marchandes. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des réserves actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

# **Immobilisations corporelles**

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur intrinsèque est vérifiée lors de chaque clôture.

# Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

# Créances provenant des opérations d'assurance

Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

# Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

# Immeubles en réalisation

En raison de la vente de la participation à la Pax SA de Placements à la fin mars 2017, cette catégorie de placement disparaît. Il s'agissait de biens construits en vue d'être vendus une fois la construction terminée. Ces immeubles en réalisation étaient inscrits au bilan dans les actifs circulants et évalués aux frais d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation inférieure.

# Réserves actuarielles

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les réserves pour les cas d'assurance en suspens – également réserves pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les réserves pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée pour les cas survenus, mais non encore signalés (IBNR).

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

# Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents Ce poste du bilan contient:

# · le fonds d'excédents

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

# des plus-values et moins-values (excédents latents)

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial

du Code des obligations suisse. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

# Réserves (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de réserves pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la réserve pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces réserves correspond à l'estimation des sorties futures de fonds.

La réserve pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

# Engagements provenant des opérations d'assurance

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance, dépôts de primes et cautions. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds.

Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

# Acomptes pour ventes de biens-fonds

Il s'agissait là notamment d'acomptes que les acquéreurs d'appartements en copropriété versaient à la Pax SA de Placements lorsqu'ils réservaient le bien qu'ils achetaient.

# Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

# **Impôts**

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les autres engagements à court terme ou dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture consolidée, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 17.8 pour cent (année précédente 18.0 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance. Aucun impôt latent n'est plus pris en compte pour cette unité à la fin 2017 en raison de la vente de la Pax SA de Placements. Les impôts latents apparaissent dans les réserves (financières) non techniques

# Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. La prévoyance est assurée par une fondation légalement autonome et indépendante de l'employeur. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

Afin de pouvoir répondre aux exigences et évolutions, le conseil de fondation de la caisse de pension de Pax a décidé de procéder à un changement de système au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de passer de la primauté de prestations à celle de cotisations. Cela entraîne l'adhésion à la Pax, Fondation collective LPP qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# 1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les réserves actuarielles, les immeubles en biens propres et en réalisation et les impôts latents.

# 2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

# 2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000			2016			2017
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	354′590	-1′173	353′417	359′153	-1′098	358′055
Prévoyance professionnelle	517′630	-1′913	515′717	521′146	-2'340	518′806
Autres	480	0	480	459	0	459
Total	872′700	-3′086	869'614	880′758	-3′438	877′320
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	-2'694	-29	-2′723	2′241	-35	2′206
Autres	2	0	2	1	0	1
Total	-2'692	-29	-2′721	2′242	-35	2′207
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	351'896	-1′202	350'694	361′394	-1′133	360′261
Prévoyance professionnelle	517′630	-1′913	515′717	521′146	-2′340	518′806
Autres	482	0	482	460	0	460
Total	870′008	-3′115	866'893	883'000	-3′473	879′527

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2016	2017	_
PRIMES PÉRIODIQUES			Changement par rapport à l'année précédente
Prévoyance privée	336′769	344'463	2.3%
Prévoyance professionnelle	224′275	227′762	1.6%
Autres	480	459	-4.3%
	561′524	572′684	2.0%
PRIMES UNIQUES			
Prévoyance privée	17′821	14'690	-17.6%
Prévoyance professionnelle	293′355	293′384	0.0%
	311′176	308'074	-1.0%
Total primes brutes	872′700	880′758	0.9%

Selon la catégorie de produits, les primes acquises de la prévoyance privée sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2016	2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
Assurance vie classique	262'131	259′287	-1.1%
Produits pour lesquels les preneurs d'assurance assument le risque inhérent au placement de capital	89′765	102′107	13.7%
Total	351′896	361′394	2.7%

# 2.2 Prestations d'assurance brutes versées

En CHF 1'000	2016	2017	_
			Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-21′723	-22'093	1.7%
Échéances			0.5%
Rentes de vieillesse et de survivants	-67'468		7.5%
Invalidité	-39'460		-2.5%
Assurance maladie	-189		15.7%
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-324′030		12.1%
Total	-625′912	-670′434	7.1%

# 2.3 Charges techniques

En CHF 1'000	2016	2017	_
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			Changement par rapport à l'année précédente
Distribution	-77′089	-43'800	-43.2%
Charges de personnel service interne	-36′771	-37′749	2.7%
Charges de matériel service interne	-28′709	-35′679	24.3%
Total service interne	-65′480	-73′428	12.1%
Total	-142′569	-117′228	-17.8%

Les frais techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution.

Les dépenses de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

# 2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

En CHF 1'000	2016	2017	
PRODUIT PROVENANT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			Changement par rapport à l'année précédente
Produit provenant des placements immobiliers	63′556	54'178	-14.8%
Produit des titres	93′250	95′217	2.1%
Produit des hypothèques	951	1′042	9.5%
Autres produits de capitaux <sup>2</sup>	755	282	-62.6%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	39′242	63′545	61.9%
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux <sup>1</sup>	47′167	21′204	-55.0%
	244′921	235'468	-3.9%
Revalorisation des placements de capitaux  Amortissement des placements de capitaux <sup>3</sup>	23′848	43'308 -44'583	81.6% 22.1%
AMORTISSEMENT NET DES PLACEMENTS DE CAPITAUX  Revalorisation des placements de capitaux	23′848	43′308	81.6%
	-12′658	-1′275	-89.9%
CHARGES POUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Frais pour la gestion des placements immobiliers	-14'172	-12'312	-13.1%
Frais pour la gestion des titres		-1'251	42.7%
Pertes de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	-43′602	-93'125	113.6%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux <sup>1</sup>	-36′917	-13'029	-64.7%
	-95′568	-119′717	25.3%
DÉPRÉCIATIONS D'IMMEUBLES EN RÉALISATION	3′586	1′313	-63.4%
Total	140′281	115′789	-17.5%

Le total des bénéfices et pertes réalisés de -21.4 millions de CHF (année précédente: 5.1 millions de CHF) est représenté selon les catégories de placement dans le tableau des flux de trésorerie.

Ce chiffre résulte, entre autres, de mesures de couverture de change qui servent à atténuer les risques dans le secteur des placements. Les chiffres affichés sont bruts; ils ont augmenté par rapport à l'année précédente étant donné que le volume des placements à couvrir a augmenté.

Les bénéfices et les pertes sur placements et dérivés se neutralisent en partie pour ce qui est des positions couvertes.

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> Incl. participation au résultat organisations associées (voir commentaire 4.2)

Incl. amortissement du goodwill sur participation (voir commentaire 4.2)

# 2.5 Résultat financier: autres

En CHF 1'000	2016	2017	
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			Changement par rapport à l'année précédente
Produits des intérêts et commissions	10′890	10'442	-4.1%
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	24	0	-100.0%
	10′914	10′442	-4.3%
AUTRES DÉPENSES FINANCIÈRES			
Autres frais d'intérêts	-3′907	-3'879	-0.7%
Dépenses de personnel autres opérations <sup>1</sup>	-5′095	-2'919	-42.7%
Frais de gestion	-9'665	-10′287	6.4%
	-18'667	-17′085	-8.5%
Amortissement des immobilisations corporelles		-137	
Total		-6′780	-14.4%

<sup>1)</sup> Y compris la dépréciation de la réserve des cotisations de l'employeur en 2016 (voir commentaire 4.5)

# 2.6 Impôts

En CHF 1'000	2016	2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-1'663	-871	-47.6%
Autres impôts	-147	631	-528.2%
Changement des impôts latents	7′322	-4'637	-163.3%
Total	5′512	-4′877	-188.5%

# 3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000			2016			2017
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Primes brutes	872′700			880′758		
Part des réassureurs	-3′086			-3'438		
Modification des reports de primes	-2'721			2′207		
Primes acquises pour le compte propre	866′893		866′893	879′527		879′527
Autre produit actuariel	0		0	400		400
Prestations d'assurance brutes versées	-625′912			-670′434		
Part des réassureurs	4′304			4′255		
Prestations d'assurance versées pour le compte propre			-621′608			-666′179
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	-920			1′953		
Part des réassureurs	-12			-545		
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens pour le compte propre			-932			1′408
Modification des réserves techniques	-236′829			-182′958		
Part des réassureurs	-1′728			-388		
Modification des réserves techniques pour le compte propre			-238′557			-183′346
Prestations d'assurance pour le compte propre			-861′097			-848′117
Charges techniques	-142′569		-142′569	-117′228		-117′228
Autres charges	-1′499			-672		
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-6'000			-11′000		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-19′629			-19′751		
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	19′629			19′751		
Autres charges actuarielles			-7′499			-11′672
Résultat technique opérations d'assurance vie			-144′272			-97′090

En CHF 1'000	2016				2017	
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Report de la page précédente Résultat technique opérations d'assurance vie			-144′272			-97′090
Produit provenant des placements de capitaux	230′724	14′197		229′237	6′231	
Amortissement net des placements de capitaux	-12'676	18		-353	-922	
Charges liées aux placements de capitaux	-91′247	-4′321		-118′045	-1′672	
Dépréciations d'immeubles en réalisation	0	3′586		0	1′313	
Autres produits financiers	10′289	625		9′798	644	
Autres charges financières	-5′923	-12′744		-8'820	-8′265	
Amortissement des immobilisations corporelles	-148	-15		-131	-6	
Résultat financier	131′019	1′345	132′364	111′686	-2′677	109'009
Résultat avant impôts		1′345	-11′907	14′596	-2′677	11′919
Impôts	7′618	-2′106	5′512	-4′583	-294	-4′877
Parts minoritaires		-5′208	-5′208		-288	-288
Déficit/bénéfice annuel	-5'634	-5′969	-11'603	10′013	-3′259	6′754

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding, des participations de Pax Verwaltungen AG, Creadi AG et Dextra Assurances SA ainsi que du groupe Pax Placements jusqu'à sa vente.

Placements Immobilisations

# 4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

# 4.1 Tableau des actifs immobilisés

En CHF 1'000

	immobiliers provenant des opérations d'assurance Valeur vénale	immobiliers provenant du groupe Pax SA de Placements Valeur vénale	<b>immobiliers</b> Valeur vénale Total	corporelles Valeur d'acquisition
2016				
État au 1.1.2016	1′044′298	89'465	1′133′763	542
Entrées	8′542	93′629	102′171	280
Sorties	-4'412	0	-4'412	-257
Modifications de valeur	8′757	1′855	10'612	0
État au 31.12.2016	1′057′185	184′949	1′242′134	565
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES				
État au 1.1.2016				-223
Sorties				219
Amortissements				-163
État au 31.12.2016				-167
Valeur comptable nette au 31.12.2016	1′057′185	184′949	1′242′134	398
dont en construction pour le portefeuille	12′852	0	12′852	
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	914'616	175′798	1′090′413	
2017				
État au 1.1.2017	1′057′185	184'949	1'242'134	565
Entrées	4′039	6	4′045	12
Modifications du périmètre de consolidation	416	-184′351	-183′935	-74
Sorties	0	0	0	-19
Modifications de valeur	37′756	-604	37′152	0
État au 31.12.2017	1′099′396	-0	1′099′396	484
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES				
État au 1.1.2017				-167
Sorties				18
Modification du périmètre de consolidation				21
Amortissements				-137
État au 31.12.2017				-265
Valeur comptable nette au 31.12.2017	1′099′396	-0	1′099′396	219
dont en construction pour le portefeuille	12'963	0	12′963	
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	918′838	0	918'838	

**Placements** 

Placements

En raison de la vente de la participation totale, il n'y a plus de placements immobiliers du groupe Pax Placements à signaler, pas plus qu'il n'y a d'engagements de paiements à venir (année précédente: CHF 81'000).

# 4.2 Participations

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0	100.0%
Acquisitions	0	5′230	100.0%
Amortissement goodwill	0	-101	100.0%
Participation au résultat	0	-191	100.0%
État au 31 décembre	0	4′938	100.0%

Pour la période en cours depuis l'acquisition de la participation à la Dextra Assurances SA, CHF 101'000 ont été amortis sur le goodwill. Le goodwill subsistant se monte à CHF 1'920'000.

# 4.3 Placements de capitaux

	31.12.2016	31.12.2017	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX en CHF 1'000			Changement par rapport à l'année précédente
ACTIONS ET FONDS DE PLACEMENT			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	97′065	209′712	116.1%
Valeur d'acquisition	88′384	186′402	110.9%
Placements private equity compris dans les actions			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	6′469	5′554	-14.1%
Valeur d'acquisition	11'844	10'439	
TITRES À REVENU FIXE			
Valeur dans les comptes du konzern = évaluation amortized cost	4′632′230	4′894′252	5.7%
Valeur marchande	4′920′813	5′138′443	4.4%
Valeur d'acquisition	4′728′489	4′985′177	5.4%
PRODUITS STRUCTURÉS ET DÉRIVÉS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur proche du marché	18′734	20′677	10.4%
Valeur d'acquisition	10′010	20'677	106.6%
PRÊTS À DES CORPORATIONS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	447′000	482'000	7.8%
Valeur d'acquisition	447′066	482'066	7.8%
HYPOTHÈQUES			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	32'488	55′604	71.2%
Valeur d'acquisition	32'694	55′810	70.7%

Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized cost dans les comptes consolidés sont les suivantes (valeurs nominales):

<b>ÉCHÉANCES</b> en CHF 1'000	Au cours d'un an	1–6 ans	6-11 ans	plus de 11 ans Total	Total
État au 31.12.2016	225′002	1′993′542	1′316′466	997′743	4′532′753
État au 31.12.2017	311′214	2'005'623	1′231′729	1′262′858	4'811'424

Les **produits structurés et dérivés** se composent

comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	8'670	20'677	138.5%
Dérivés OTC pour préparer l'acquisition selon des valeurs sous-jacentes			
– taux d'intérêt	10′064	0	-100.0%
Total	18′734	20'677	10.4%
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	22′670	9′953	-56.1%

# 4.4 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 <sup>er</sup> janvier	1′177′464	1′175′203	-0.2%
Entrées	24′218	101′101	317.5%
Sorties	-18′201		432.7%
Flux de trésorerie net	6′017	4′143	-31.2%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	-8'278	140′723	-1'800.0%
État au 31 décembre	1′175′203	1′320′069	12.3%

D'autres placements d'assurances vie liées à des participations d'un montant de CHF 4'146'000 (année précédente: CHF 1'198'000) sont compris dans les liquidités.

#### 4.5 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe une institution de prévoyance dans laquelle les collaboratrices et les collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat provi dans les dépense	enant de la RCE es de personnel
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	2017	31.12.2016	2016	2017
Institutions de prévoyance	7′069	0	7′069	130	6′939	-1′571	-534
Total	7′069	0	7′069	130	6′939	-1′571	-534

Au cours de l'année de référence, la réserve de cotisations de l'employeur a porté intérêt à hauteur de CHF 220'000 (CHF 127'000 l'année précédente).

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/ découvert	Avanta	age économique du groupe Pax	Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'excercice		révoyance dans es de personnel
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016			2016	2017
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-4′040	-5′807	-4'040
Total	0	0	0	0	-4'040	-5′807	-4'040

L'intégration des actifs des réserves de cotisations de l'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuelles couvertures déficitaires et excédentaires ont été effectuées sur la base de la clôture de l'institution de prévoyance apurée au 31 décembre 2017.

## 4.6 Créances provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	4′028	4′031	0.1%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	1′647	1′347	-18.2%
Primes arriérées	11′030	9′371	-15.0%
Agents et intermédiaires	91	92	1.1%
Réassurance	186	223	20.0%
Total	16′982	15′064	-11.3%

#### 4.7 Immeubles en réalisation

En CHF 1'000			31.12.2016			31.12.2017
	Suisse alémanique	Romandie	Tessin	Suisse alémanique	Romandie	Tessin
Immeubles d'habitation	220′384	0	8′766	0	0	0
Total	220′384	0	8′766	0	0	0
Total global			229′150			0

La Pax SA de Placements ayant été vendue fin mars 2017, le portefeuille du groupe Pax ne contient, à la fin 2017, aucun immeuble en réalisation destiné à la vente.

# 4.8 Réserves actuarielles pour le compte propre

En CHF 1'000			31.12.2016			31.12.2017
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2′244′892	-2'878	2′242′014	2′301′804	-1′779	2′300′025
Prévoyance professionnelle	3′357′099	-5'429	3′351′670	3′508′332	-6′139	3′502′193
Autres	8′331	0	8′331	8′345	0	8′345
Total	5′610′322	-8'307	5'602'015	5'818'481	-7′918	5'810'563

#### 4.9 Reports de primes

En CHF 1'000			31.12.2016			31.12.2017
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	61′266	-554	60′712	59'025	-520	58′505
Autres	49	-1	48	49	-1	48
Total	61′315	-555	60′760	59'074	-521	58′553

# 4.10 Réserves pour les cas d'assurance en suspens

En CHF 1'000			31.12.2016			31.12.2017
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	60'062	0	60′062	59′914	0	59′914
Prévoyance professionnelle	64'460	-545	63′915	64′969	0	64′969
Total	124′522	-545	123′977	124'883	0	124'883

# 4.11 Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
A) RÉSERVES POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			Changement par rapport à l'année précédente
Solde des réserves en début d'année	89'869	76′238	-15.2%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-19'629	-19′751	0.6%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	6′000	11′000	83.3%
Total	76′240	67'487	-11.5%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	4′301	4′139	-3.8%
Total	80′541	71′626	-11.1%
C) PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (EXCÉDENTS LATENTS)			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)*	76′894	99'629	29.6%
Total	157′435	171′255	8.8%

<sup>\*</sup> Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions «prévoyance professionnelle» se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial ont également été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

#### 4.12 Réserves (financières) non techniques

En CHF 1'000	Réserves pour le personnel	Autres réserves	Impôts latents	Total
2016				
État au 1.1.2016	2′735	2′547	57'621	62′903
Utilisation	-805	-192	0	-996
Changement avec effet sur le résultat	643	1′340	-7′322	-5′340
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	-315	-315
État au 31.12.2016	2′573	3′695	49′984	56′252

#### 2017

État au 1.1.2017	2′573	3′695	49'984	56′252
Modification du périmètre de consolidation	-28	0	-6'084	-6′112
Utilisation	-178	-129	0	-307
Changement avec effet sur le résultat	-2′360	-312	4'637	1′965
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	5′492	5′492
État au 31.12.2017	7	3′254	54'029	57′290

#### 4.13 Autres engagements à long terme

#### 2016

-00						
	Taux d'intérêt	2018	2019	2020	2021-2025	Total
<b>ÉCHÉANCES</b> en CHF 1'000						
Crédits sur le marché monétaire	0.40-2.18%	12′500		15′000		
Hypothèques à taux fixe	1.99%	2′000				
Hypothèques à taux fixe	1.69%		400			
Hypothèques à taux fixe	1.35-3.00%				34'435	
Total au 31.12.2016		14′500	400	15′000	34'435	64′335

#### 2017

	Taux d'intérêt	2019	2020	2021	2022-2026	Total
ÉCHÉANCES						
en CHF 1'000						
Crédits sur le marché monétaire BKB	2.18%		15′000			
Total au 31.12.2017		0	15′000	0	0	15′000

Par la vente de la Pax SA de Placements fin mars 2017, les engagements correspondants ont également été repris par l'acquéreur. Fin 2016, ceux-ci portaient sur CHF 49'335'000.

## 4.14 Engagements provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017	
			Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	813	640	-21.3%
Primes payées d'avance	14′190	11′280	-20.5%
Engagements envers des fondations collectives	20′576	94′711	360.3%
Prestations d'assurance non encore versées	4′829	12′223	153.1%
Dépôts de primes	59′148	57′604	-2.6%
Agents et intermédiaires	21′307	7′545	-64.6%
Autres engagements	13	30	138.1%
Total	120'876	184'033	52.2%

# 4.15 Dettes bancaires (avances à terme fixe) et hypothèques à taux fixe

#### 2016

	Taux d'intérêt	2017	Plus d'un an	Total
<b>ÉCHÉANCES</b> en CHF 1'000				
Crédits à court terme	0.40-1.53%	108′500		
Hypothèque à taux fixe	1.26%	400		
Hypothèque à taux fixe	1.54-1.95%		370	
Total au 31.12.2016		108′900	370	109′270

#### 2017

	Taux d'intérêt	2018	Plus d'un an	Total
<b>ÉCHÉANCES</b> en CHF 1'000				
Total au 31.12.2017		0	0	0

Par la vente de la Pax SA de Placements fin mars 2017, les engagements correspondants ont également été repris par l'acquéreur.

#### 4.16 Capital de base

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues, dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

# 5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### 5.1 Restrictions de la propriété sur l'actifs

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

#### a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	22′190	20'677
Moyens mis à disposition pour des futures	2′369	
Engagement découlant d'opérations de change à terme	22'415	9′953
Engagement découlant de futures	255	_

Les liquidités qui précèdent sont destinées à garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises et des futures liés à la date de clôture.

#### b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Dans le domaine non-assurance, les réserves de propriété suivantes du groupe Pax Placements existaient l'année précédente:

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Placements immobiliers (mis en gage)	99'094	0
Total des gages immobiliers à leur valeur nominale	95′673	0
Déposé en garantie pour des crédits	51′850	0
Emprunts hypothécaires de tiers utilisés	37′605	0

#### 5.2 Engagements de leasing et bails à long terme ne figurant pas au bilan

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Leasing, fin de contrat 29.2.2020	15	9
Bail Creadi AG, durée jusqu'au 30.9.2019	0	36

## 5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	296′830	287′811

#### 5.4 Investment commitments en private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

En EUR 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Engagements découlant d'investment commitments	730	730

#### 5.5 Valeurs assurance incendie

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	1′055′238	897′822

La diminution des valeurs assurance incendie affichées est essentiellement due à la vente du groupe Pax Placements.

#### 5.6 Entreprises et personnes proches

En CHF 1'000	31.12.2016	31.12.2017
Créances vis-à-vis d'institutions de prévoyance	1′261	0
Engagements envers des institutions de prévoyance	0	4′084

La comptabilisation d'engagements envers des institutions de prévoyance est une conséquence du changement de primauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 5.7 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 672'840, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 645'520, TVA comprise).

Ont été payés en plus CHF 58'320, TVA comprise (année précédente: CHF 98'000, TVA comprise), pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service (année précédente: CHF 39'580, TVA comprise).

#### 5.8 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 20 mars 2018.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2017 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



# Rapport de l'organe de révision

sur l'audit des comptes consolidés à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

#### Comptes consolidés 2017

#### Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de profits et pertes consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital propre et l'annexe (aux pages 53 à 80), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

Zurich, le 20 mars 2018

Raphael Sousa Expert-réviseur agréé

# PAX HOLDING

LES COMPTES ANNUELS 2017

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2016	2017
Produit de participation	3′200	102′220
Revenu des intérêts des prêts	427	615
Produit des titres	216	544
Revenu des intérêts	0	5
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	0	281
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	0	1′618
Produits provenant des placements de capitaux	3′843	105′283
Revalorisation des placements de capitaux	0	242
Amortissements des placements de capitaux	-398	-5′267
Amortissement net des placements de capitaux	-398	-5′025
Frais externes de gestion	-30	-133
Pertes de change sur les placements de capitaux	0	-79
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	0	-1′057
Dépenses pour les placements de capitaux	-30	-1′269
Produit financier	3'415	98′989
Frais d'organes et de gestion	-2'229	-3′015
Autres dépenses financières	-335	-332
Résultat annuel avant impôts	851	95'642
Impôts	-51	-47
Bénéfice annuel	800	95′595

## BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
ACTIFS DE RÉGULARISATION	1′684	4′168
Liquidités		
Créances vis-à-vis de la Pax Assurance	0	38
Autres créances à court terme	143	211
Actifs de régularisation	0	188
Actifs circulants	1′827	4′605
Titres	4′690	26′067
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	0	47′000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	44'690	113′067
Participations	55′567	79′253
Actifs immobilisés	100′257	192′320
Total actifs	102'084	196′925
PASSIFS		
Engagements envers participations	2′828	2′176
Autres engagements à court terme	140	40
Passifs de régularisation	434	432
Capital étranger à court terme	3′402	2′648
Engagements à long terme portant intérêts	15′000	15′000
Capital étranger à long terme	15′000	15′000
Capital d'emprunt	18'402	17′648
Réserve légale de bénéfices	74′000	74′500
Report de l'année précédente	8′882	9′182
Bénéfice annuel	800	95′595
Réserve facultative de bénéfices	9′682	104′777
Capital propre	83′682	179′277
Total passifs	102'084	196′925

### **ANNEXE**

#### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (article 957–963b CO, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

#### Rapport de situation et tableau de financement

Le Pax Holding (société coopérative) établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un rapport de situation et d'un tableau de financement.

#### **Participations**

Les participations directes du Holding se composent comme suit:	Quote-part de participation 31.12.2016	Quote-part de participation 31.12.2017	Capital-actions 31.12.2017 En 1'000 CHF	Libéré à
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	120′000	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.0%	100.0%	4′000	100.0%
Dextra Assurances SA, Zurich Acquisition au 19.10.2017		25.0%	8′000	100.0%
Pax SA de Placements, Bâle	48.9%			
Remarque				
La Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA participe, pour sa part, à la société suivante: Pax Verwaltungen AG, Bâle		100.0%	250	100.0%
Pax SA de Placements, Bâle	8.7%			
La Pax SA de Placements détient, pour sa part, des participations à:				
Pax Wohnbauten AG, Bâle	100.0%			
Pax Verwaltungen AG, Bâle Vendu le 1.4.2017 à la Pax Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%			

Le 5 janvier 2017, le Pax Holding (société coopérative) et la Pax Assurance ont signé le contrat de vente de leur participation majoritaire de 57.6 pour cent à la Pax SA de Placements. La transaction a été réalisée le 31 mars 2017. Ceci explique également le revenu élevé des participations.

Le 19 octobre 2017, le Pax Holding (société coopérative) a pris une participation de 25 pour cent à la Dextra Assurances SA à Zurich. Le capital de base de 8 millions de CHF de cette société est libéré en totalité. Le 25 octobre 2017, la Pax Assurance a augmenté son capital-actions de 60 à 120 millions de CHF. Le capital propre est ainsi encore renforcé. C'est le Pax Holding en tant qu'unique actionnaire qui a fourni l'apport pour l'augmentation du capital à partir de ses propres fonds.

#### Titres et prêts

Les fonds résultant de la vente de la Pax SA de Placements ont en partie été investis dans des titres. De plus, un prêt a été accordé à la Pax Assurance en plus de l'augmentation du capital.

#### Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40′000	40′000
	40′000	40′000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

#### **Engagements envers des participations**

En 1'000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	2′507	
Pax SA de Placements, Bâle	321	
Creadi AG, Bâle		2′176
	2′828	2′176

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit 2017 de Creadi AG d'un montant de CHF 2'176'000.

#### Engagements à long terme portant intérêts

<b>ÉCHÉANCES ET INTÉRÊT</b> En 1'000 CHF	Taux d'intérêt	Aux cours de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
État au 31.12.2016	2.18%	15′000	_
État au 31.12.2017	2.18%	15′000	_

#### **Engagements conditionnels**

Dans le cadre de l'imposition TVA de groupe, le Pax Holding (société coopérative) est solidairement responsable.

#### Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding (société coopérative) n'a aucun salarié.

#### Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 20 mars 2018.

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En 1'000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Report de l'année précédente	8′882	9′182
Bénéfice annuel	800	95′595
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	9′682	104′777
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Attribution à la réserve légale de bénéfices	-500	-75′500
Report sur le nouvel exercice	9'182	29′277

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice après dotation de la réserve légale de bénéfices.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2017 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



# Rapport de l'organe de révision

sur l'audit des comptes annuels à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

#### Comptes annuels 2017

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 84 à 88), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

**Hieronymus T. Dormann** Expert-réviseur agréé

Expert-réviseur agrée Réviseur responsable

Zurich, le 20 mars 2018

Raphael Sousa Expert-réviseur agréé

#### OURS Éditeur Pax Holding (société coopérative), Bâle Texte Pax Concept et design Multiplikator AG Photos Julian Salinas

© Copyright 2018 by Pax Holding (société coopérative) Reproduction intégrale ou partielle uniquement avec l'autorisation écrite du Pax Holding (société coopérative)



En ligne: www.pax.ch/rapport-de-gestion